

AUDITEURS DE JUSTICE

# PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Juin 2024



PROMOTION 2024

<b>I.</b>	<b>COMPOSITION DE LA PROMOTION 2024</b> .....	<b>3</b>
A.	LES AUDITEURS DE JUSTICE .....	3
	<b>1) Les auditeurs de justice recrutés sur concours</b> .....	<b>3</b>
	<b>2) Les auditeurs de justice recrutés sur titres</b> .....	<b>3</b>
B.	LES AUTRES PUBLICS FORMÉS .....	9
	<b>1) Les élèves avocats</b> .....	<b>9</b>
	<b>2) Les auditeurs étrangers</b> .....	<b>10</b>
<b>II.</b>	<b>L’OBJECTIF DE LA FORMATION</b> .....	<b>11</b>
<b>III.</b>	<b>LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE</b> .....	<b>12</b>
<b>IV.</b>	<b>LES CAPACITÉS FONDAMENTALES À ACQUÉRIR</b> .....	<b>13</b>
<b>V.</b>	<b>LE REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MAGISTRAT DEBUTANT</b> .....	<b>14</b>
<b>VI.</b>	<b>LES PÔLES DE FORMATION</b> .....	<b>19</b>
<b>VII.</b>	<b>L’ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE</b> .....	<b>20</b>
A.	LA DIRECTRICE DE L’ÉCOLE .....	20
B.	LE DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DU RECRUTEMENT, DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA RECHERCHE.....	21
C.	LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPETENCES .....	22
D.	LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES.....	23
E.	LA SOUS-DIRECTION DES STAGES .....	35
F.	LE DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION .....	39
<b>VIII.</b>	<b>LES SÉQUENCES ET LE CALENDRIER DE LA FORMATION</b> .....	<b>41</b>
<b>IX.</b>	<b>LES OBJECTIFS DES SÉQUENCES DE FORMATION</b> .....	<b>44</b>
<b>X.</b>	<b>LE CONTENU DES SÉQUENCES DE FORMATION</b> .....	<b>47</b>
<b>XI.</b>	<b>LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES</b> .....	<b>56</b>
<b>XII.</b>	<b>L’AFFECTATION EN STAGE</b> .....	<b>57</b>
A.	LE CHOIX DES LIEUX .....	57
	<b>1) Principes généraux (extraits du règlement intérieur)</b> .....	<b>57</b>
	<b>2) Le stage juridictionnel</b> .....	<b>57</b>
	<b>3) Le stage avocat</b> .....	<b>57</b>
B.	LES EMPÊCHEMENTS À AFFECTATION .....	57
	<b>1) Le stage juridictionnel</b> .....	<b>58</b>
	<b>2) Le stage avocat</b> .....	<b>60</b>
<b>XIII.</b>	<b>LE LIVRET PEDAGOGIQUE DE L’AUDITEUR</b> .....	<b>61</b>
<b>XIV.</b>	<b>LA VALIDATION DE L’ACQUISITION DES COMPÉTENCES ET LE CLASSEMENT DES AUDITEURS</b> .....	<b>62</b>
A.	DURANT LA SCOLARITE GENERALISTE : 2 PERIODES D’EVALUATION .....	62
B.	AU TERME DE LA FORMATION GÉNÉRALISTE : L’EXAMEN D’APTITUDE ET DE CLASSEMENT.....	64
<b>XV.</b>	<b>LE CHOIX DES POSTES A LA SORTIE DE L’ECOLE</b> .....	<b>66</b>
<b>XVI.</b>	<b>LE SERMENT DU MAGISTRAT</b> .....	<b>67</b>

# I- COMPOSITION DE LA PROMOTION 2024

## A. LES AUDITEURS DE JUSTICE

La promotion 2024 est composée de 459 auditeurs de justice :

- ❖ 353 auditeurs de justice recrutés à la suite de la session 2022 des trois concours d'accès.
  - 292 par le 1<sup>er</sup> concours
  - 47 par le 2<sup>ème</sup> concours
  - 14 par le 3<sup>ème</sup> concours
- ❖ 104 auditeurs de justice recrutés sur titres en application des dispositions de l'article 18-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958.
- ❖ 2 auditeurs de justice, anciens juristes assistants et docteurs en droit, recrutés sur titres en application des dispositions de l'article 18-1 2<sup>b</sup> de l'ordonnance du 22 décembre 1958 qui intégreront la promotion à compter de mars 2025 compte tenu de leur durée de scolarité réduite de moitié.

### **1) Les auditeurs de justice recrutés sur concours**

Le premier concours est ouvert aux candidats étudiants, âgés au plus de 31 ans, titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat ou justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Le deuxième concours est ouvert aux fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, âgés au plus de 48 ans, et justifiant d'une durée de quatre années au moins de services effectifs en ces qualités.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de huit années d'exercice professionnel dans le secteur privé ou d'exercice d'un mandat d'élu local, ou de l'exercice de fonctions de juge non professionnel, âgé au plus de 40 ans.

### **2) Les auditeurs de justice recrutés sur titres**

Le recrutement sur titre est ouvert aux personnes âgées de 31 ans au moins et 40 ans au plus au 1er janvier de l'année au cours de laquelle le dossier est examiné par la commission d'avancement. Avec la loi organique du 8 août 2016, les conditions d'accès ont été élargies. Peuvent ainsi postuler :

- les personnes que quatre années d'activité dans les domaines juridique, économique ou des sciences humaines et sociales qualifient pour l'exercice des fonctions judiciaires :
  - 1° : Si elles sont titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat dans un domaine juridique ou justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat;
  - 2° : Et si elles remplissent les autres conditions fixées aux 2° à 5° de l'article 16.

- Les docteurs en droit qui possèdent, outre les diplômes requis pour le doctorat, un autre diplôme d'études supérieures ;
- Les docteurs en droit justifiant de trois années au moins d'exercice professionnel en qualité de juriste assistant ;
- Les personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études après le baccalauréat dans un domaine juridique ou justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat qui justifient de trois années au moins d'exercice professionnel en qualité de juriste assistant ;
- Les personnes ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche en droit dans un établissement public d'enseignement supérieur pendant trois ans après l'obtention d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études après le baccalauréat dans un domaine juridique ou justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

	NOMS	Prénoms	Mme	BOIROUX	Charlotte	Mme	CHAMBRIARD	Capucine
	ABEMONTI	Maéva	Mme	BOISGERAULT	Léa	M.	CHAMPAVERE	Arthur
M.	AGNES	Antoine	Mme	BOISMENU	Marina	M.	CHARLES	Joël
Mme	AIME	Camille	Mme	BOISSON	Louise	Mme	CHATELUT	Clara
Mme	ALUZE	Juliette	Mme	BOLLE	Nina	Mme	CHAUMONT	Camille
Mme	ANDRÉ	Chloé	Mme	BONFANTI	Manon	M.	CHAUSSON	Kévin
Mme	ANDRÉ DE LA FRESNAYE	Roxane	Mme	BONNAT	Diane	Mme	CHEKHAB	Myriem
Mme	ANDRIVON	Inès	Mme	BONNOT	Katleen	Mme	CHER	Myriam
Mme	ANTOINE	Constance	Mme	BORRIONE	Roberta	M.	CHEVALLIER	Nathan
Mme	APTEL	Margot	Mme	BOSSY	Raphaele	Mme	HIRON	Clémentine
Mme	ARCHER	Clémence	Mme	BOUCHENEZ	Karen	Mme	CLAVEL	Emma
M.	ARNAUD	Marie	M.	BOUDIER	Allan	Mme	CLERE	Louise
Mme	ARNAUD	Florent	Mme	BOUDJEMAI	Elise	Mme	CLOP	Valentine
Mme	AROCA	Léa	Mme	BOUGRINE	Zohra	Mme	COCHARD	Marie-Ange
Mme	ASARO	Carole	Mme	BOUKORRAS	Mélody	Mme	COLIN	Aliénor
Mme	ASCENCIO	Julia	M.	BOULAND	Clint	Mme	CORDIER	Elena
Mme	AUGER	Manon	Mme	BOURGAIN	Louise	Mme	COULONDRE	Anne
Mme	BACHELET	Alice	Mme	BOURGAREL	Laetitia	Mme	COUQUELET	Lucie
Mme	BAGLIONI	Margot	Mme	BOURGEAT	Zoé	M.	COURET	Quentin
Mme	BARTEAU	Manon	Mme	BOURGEON	Olivia	Mme	COUTANT	Elodie
Mme	BAYER	Catherine	Mme	BOURQUIN	Alexia	M.	CRESCENT	Flavien
M.	BEATRIX	Aymeric	Mme	BRIANCON	Sarah	Mme	CROSNIER	Valentyne
Mme	BEAUDOUIN	Maiwen	Mme	BRISSAY	Eulalie	Mme	CUEFF	Martha
Mme	BELLARIA	Amélie	Mme	BRUNET	Pauline	Mme	DA COSTA	Julie
M.	BELLEQUEULLE	Antoine	Mme	BRUNNER	Clara	Mme	DAEMS	Camille
M.	BELLOCQ	Hugo	M.	BUREAU	Clément	M.	DALGA	Rémi
M.	BEN ABDALLAH	Sabry	M.	BUREL	Mattéo	Mme	DALSTEIN-JIDKOFF	Margaux
Mme	BENDIFALLAH	Marion	M.	BUREL	Julien	Mme	DARBON	Louise
Mme	BENOIT GONIN	Louise	Mme	BURLET	Claire	Mme	DARDAILLON	Miléna
M.	BERL	Arthur	Mme	BUTET	Clémence	M.	DARRICARRÈRE	Romain
Mme	BERNARD	Jessica	M.	CABANNES	François	Mme	DAUGERAS	Camille
Mme	BERNE	Honorine	Mme	CABRILLAC	Violaine	Mme	DAURAT	Anaëlle
M.	BERNÈDE	Pablo	M.	CALANDREAU	Anthony	Mme	DAUTEZAC	Laure
Mme	BERNILLON	Marie	Mme	CAMARD	Emmanuelle	M.	DAVID	Timothée
Mme	BERTHIERE	Clara	Mme	CAMBOURS	Julia	M.	DE REBOUL	Stanislas
Mme	BERTRAND	Sarah	Mme	CAMPANARO	Morgane	Mme	DE ROUX	Aliénor
Mme	BESSIN	Elodie	Mme	CARCAN	Margaux	Mme	DE SUZZONI	Chloé
M.	BIGOT DE LA TOUANNE	Tancrède	Mme	CARN	Gwendoline	Mme	DECHAMP-GUILLAUME	Lauriane
M.	BIHANNIC	Kévin	Mme	CARVALHO	Andréa	Mme	DELALANDE	Morgane
Mme	BILLET	Anne	Mme	CATIER	Andréa	Mme	DELELIS	Laura
Mme	BLANC	Ambre	Mme	CAURIER	Mathilde	Mme	DELVAL	Sandra
M.	BLANC	Romain	Mme	CAYEUX	Philomène	Mme	DENIZOT	Marie
Mme	BLANPAIN	Héloïse	M.	CAZEAUD	Paul	Mme	DERRY-DUSSAUGE	Lola
M.	BLIN	Lancelot	Mme	CHAHED	Hanna	Mme	DERUELLE	Blaise
Mme	BODET	Manon	M.	CHALBOS	Lucien	M.	DESIROTTE	Mathilde
Mme	BOGARD	Marion	Mme	CHALLANT	Lola	Mme	DESORTES	Laura
Mme	BOHNERT	Pauline	M.	CHAMAGNE	Louis	Mme	DHORDAIN	Ophélie
			M.	CHAMBON	Benoît	Mme		

Mme	DIOP BOUZONVILLER	Charlotte	M.	GARCIA	Valentin	Mme	HUARD	Mary
Mme	DIVAY	Agathe	Mme	GARDETTE	Margot	Mme	HUET	Eva
Mme	DOBRECOURT	Adèle	Mme	GARRIGOU	Alice	Mme	IBORRA	Alexandra
M.	DOGAN	Talip	Mme	GATELIER	Adele	Mme	ION	Alice
Mme	DOS SANTOS	Béatrice	Mme	GAUDIN	Charlotte	M.	JACOB	Thomas
Mme	DRESSEL	Charlotte	Mme	GAURON	Maureen	Mme	JACQ	Coralie
M.	DREZET	Benjamin	Mme	GAUTHIER	Claire	M.	JAY	Florentin
Mme	DUBOIS	Suzanne	M.	GAVEAU	Nicolas	Mme	JÉGOU	Violette
Mme	DUCLOS	Cécile	Mme	GBADOE	Maéna	Mme	JEHLE	Mathilde
Mme	DUCRET	Stéphanie	Mme	GENETTE	Laura	Mme	JOUFFRE	Mélina
Mme	DUDAY	Flavie	M.	GIBOUIN	Alban	Mme	JOUSSEN	Iris
M.	DUPORT-ROSAND	Hugo	Mme	GICQUEL	Mathilde	Mme	JOUVEAUX	Auriane
Mme	DUPRAT	Magali	Mme	GINEZ	Eline	Mme	JUNQUA	Marie
Mme	DURAND	Romane	M.	GIORGI	Maxime	Mme	JUSTINE	Bénédicte
M.	DURAND	Charles	Mme	GIOVANE	Alice	Mme	KELLOU	Sarra
Mme	DURAND	Anaïs	M.	GIRARD	Vincent	M.	KLEIN	Brandon
Mme	DUVILLIER	Laure	Mme	GIROD	Manon	Mme	KUT	Lucie
M.	EJARQUE	Samuel	M.	GODART	Antoine	Mme	KWANYA NZOGHO	Chéryl
Mme	EON	Agathe	Mme	GODEFERT	Marilou	Mme	LABOUDIGUE	Léa
M.	ESCARBELT	Thomas	Mme	GODEFROY	Evane	Mme	LABOUREUR CAILLIEAUDEAUX	Emeline
Mme	EYMARD	Pauline	Mme	GORSSE	Chloé			
Mme	EZ ZAJJARI	Nabila	Mme	GORY	Marlène	Mme	LACHAUD	Marion
Mme	FAGES	Alice	Mme	GOUSSET	Clara	Mme	LAFOSSE	Cécile
M.	FALCOU	Blaise	Mme	GOUSTOUR	Camille	Mme	LAJEUENESSE	Clara
Mme	FAUGEROUX	Pauline	M.	GRAFF	Guillaume	Mme	LAMARQUE	Marie
Mme	FAYE	Fanny	Mme	GREEN	Jade	Mme	LANGLOIS	Louise
M.	FELLMANN	Gaétan	M.	GRINCOURT	Théo	M.	LANTELME	Benjamin
Mme	FERREIRA	Viky	M.	GUENOUN	Nicolas	Mme	LARIVIERE	Marion
Mme	FLOCHLAY	Cynthia	Mme	GUÉRIN	Mélanie	M.	LARNAUDIE	Hugo
Mme	FOLCO	Mathilde	M.	GUIGNES	Matthieu	M.	LARRE	Simon
Mme	FOUCRAY	Zoé	Mme	GUILLOU	Sophie	M.	LAUDRIN	Tristan
Mme	FOULCHÉ	Lisa	Mme	GUILY	Elena	Mme	LAVIALLE	Marine
M.	FOULIARD	Nathan	M.	HABETS	Pierre-Julian	Mme	LAZZARINI	Sandra
M.	FOUQUET	Sébastien	Mme	HAMELIN	Carole-Anne	Mme	LE DOUBLIC	Léa
Mme	FOUQUIER	Elise	Mme	HAMON	Pauline	M.	LE HIR	Aurélien
Mme	FOURASTIE	Lucie	Mme	HASCOËT	Charlotte	Mme	LE MAOULT	Marie
Mme	FOURNAL	Samantha	Mme	HAVET	Mathilde	M.	LE NOC	Marceau
Mme	FOURRIER	Clara	Mme	HEDIDI	Sanaa	Mme	LE NOÉ	Katell
Mme	FRAISSE	Magali	Mme	HEMLINGER	Lise	M.	LE RAY	Edouard
Mme	FRANÇOISE	Margaux	Mme	HENRY	Justine	Mme	LE STRAT	Louise
M.	FRAYSSE	Vivien	Mme	HERMANT	Louise	Mme	LE STUNFF	Anaïs
Mme	FUCCELLARO	Estelle	M.	HERR	Mathieu	Mme	LE TARNEC	Paul
Mme	GABRIAC	Claire	Mme	HIJAZI	Flora	M.	LE TARNEC	Capucine
Mme	GACHET	Zoé	Mme	HILLION	Apollina	M.	LECLER	Alexandre
Mme	GAIDON	Victoire	Mme	HIRSCH	Emma	Mme	LEFÈVRE	Mélissa
Mme	GAILLARD	Salomé	M.	HOSPITAL	Thomas	M.	LEFFRAY	Alexandre
M.	GANDELIN-PARIS	Jefferson	M.	HOUBRON	Dimitri	Mme	LEFORT	Angéline
			M.	HOURIEZ	Quentin	M.	LEGEAY	Mathieu

Mme	LELIEVRE	Sarah	Mme	MONTESSUY	Florian	Mme	PRIVAT	Aurore
Mme	LELONG	Margaux	Mme	MONTOIS	Flavie	Mme	PRUVOST	Jane
Mme	LEMOINE	Capucine	Mme	MONTOYA	Eulalie	Mme	PUISEUX	Myrtille
Mme	LENARTOWICZ	Estelle	Mme	MORAZZANI	Océane	Mme	PULLEL	Sarah
Mme	LEROUX	Sarah	Mme	MOREAU	Anais	Mme	QUANDALLE	Sacha
Mme	LHÔTE	Ariana	Mme	MOREAU	Emilie	Mme	RAMBAUD	Adélaïde
Mme	LIEVEN	Claire	Mme	MOREL	Camille	Mme	RAOULT	Hermence
Mme	LINISE	Manon	Mme	MORIN	Cécile	Mme	RAPIN	Magali
Mme	LION	Léa	Mme	MORTIER	Camille	M.	RAT	Maxence
Mme	LLORCA	Elisa	Mme	MOTTIN	Lou	Mme	REBETEZ	Elia
Mme	LOBRE	Justine	Mme	MOUGIN	Mauve	Mme	RECOTILLET	Méryl
Mme	LOGNONÉ	Clara	Mme	MOURET	Louise	Mme	REFILD	Gladys
Mme	LOMBARD	Justine	Mme	NATU	Cécile	Mme	REGNIER	Manon
Mme	LORIDAN	Léa	Mme	NIKSARLIAN	Chloé	Mme	REIS	Aline
Mme	MABILLON	Camille	M.	OLIVER	Meghane	Mme	RENARD	Pauline
Mme	MACHADO	Milla	Mme	OSELLAME	Laura	Mme	RENARD	Ameline
M.	MAGNIER	Alexis	Mme	PACALET	Marie	Mme	RESSOUCHE	Céliane
Mme	MAJORCZYK	Marion	Mme	PAGLIARDINI	Lucile	Mme	REVERDY	Hélène
Mme	MALAN	Chloé	Mme	PALMA	Marie	Mme	REVEREAU	Manon
Mme	MALINGRE	Claire	M.	PAQUIER	Alexandre	Mme	RICHARD DE LATOUR	Agathe
M.	MAMOUN	FIRAS	Mme	PARAYRE	Ludivine	Mme	RINCKENBACH	Margaux
Mme	MANTELLI	Mélanie	Mme	PARIS	Aude	Mme	RIVAS	Camille
Mme	MARCHAND	Pauline	Mme	PASCAL	Aliénor	Mme	RIVET	Janie
M.	MARCHIORO	Jean-Baptiste	M.	PASQUET	Florian	Mme	RIVIERE	Alexandra
Mme	MARDINI	Dania	Mme	PASTIERIK	Emma	Mme	ROBERT	Chloé
M.	MARQ AUTET	Tao	M.	PAUTY	Mathieu	Mme	ROBERT	Léa
Mme	MARQUES	Laura	Mme	PAYET	Myriam	Mme	ROBIN	Noëlle
M.	MARTHELI	Maxime	M.	PELLEGRIN	Jean	M.	ROBISSON	Alexis
Mme	MARTIN	Coline	Mme	PERRET	Laurie-Anne	Mme	RODRIGUEZ ALVAREZ	Jade
Mme	MARTIN	Emma	Mme	PERRET	Annabelle	M.	ROHFRITSCH	Pierre
M.	MATHIEU-AVOND	Dragan	Mme	PESENTI	Marine	Mme	RONDET	Constance
Mme	MAURELET	Constance	M.	PEFFER	Elodie	Mme	ROUGEAU	Elina
Mme	MAZUNAT	Laurine	Mme	PHENIX	Aurore	Mme	ROUSSEAU	Clarisse
Mme	MELLIER	Constance	M.	PIARULLI	Julien	M.	ROUSSEL	Edouard
Mme	MENANTEAU	Lola	Mme	PICON	Maëlle	M.	ROUX DIT BUISSON	Adrien
M.	MENTHÉOUR	Rémi	Mme	PIERRE	Ségolène	M.	RUE	Romain
Mme	MEOULE	Mathilde	Mme	PINTAPARY	Justine	Mme	SABORET	Aude
M.	MERAL	Hugo	M.	PIROUNAKIS	Anastase	Mme	SAHUN	Jade
Mme	MERMOZ	Vincent	Mme	PISTRE	Stéphanie	Mme	SAINT-GILLES	Aude
Mme	MÉRY	Bertille	Mme	PITIÉ	Pauline	Mme	SAINZ	Victoria
Mme	MICHALSKI	Chloé	Mme	PLISSON	Diane	Mme	SANDRIN	Maëva
Mme	MIOSSEC	Valentine	Mme	POIRIER	Pauline	Mme	SAUVE	Constance
Mme	MOHENG	Marie-Hortense	Mme	POUPET-CAULI	Noémie	M.	SCHAMSCHULA	Yann-Erwin
Mme	MOKRANE	Céline	Mme	PRECARD	Christel	M.	SEFIANE	Maxence
Mme	MOLINA	Paloma	M.	PRÉVOST SANSAC DE TRAVERSAY	Jules	Mme	SEGUIN	Margot
Mme	MONCEL	Clara	Mme	PRINCET	Victoria	Mme	SENET	Mathilde
Mme	MONNIER	Anne-Lise				Mme	SERON	Hélène
Mme	MONTEBELLO	Lola						

<b>Mme</b>	SOUCHARD	Roxane
<b>Mme</b>	SOULA	Mathilde
<b>Mme</b>	SUREL	Paul
<b>M.</b>	SUZAC	Orlane
<b>Mme</b>	TALBAOUI- SAPTE	Soraya
<b>Mme</b>	TERRENOIRE	Gabrielle
<b>Mme</b>	TEXIER	Eva
<b>Mme</b>	THOMAS	Violaine
<b>Mme</b>	THOMMERELLE	Carole
<b>Mme</b>	TOUBAL	Sarah
<b>Mme</b>	TOUZEAU	Julie
<b>Mme</b>	TRAULLE	Emilie
<b>Mme</b>	TROUCHAUD	Victorine
<b>M.</b>	URVOY	William
<b>Mme</b>	VACHEYROUX	Margaux
<b>M.</b>	VALETTE	Anthony
<b>Mme</b>	VALLAURI	Jennifer
<b>Mme</b>	VALLEE	Léonie
<b>M.</b>	VALLI	Philippe
<b>Mme</b>	VALLIN	Manon
<b>M.</b>	VAN RIE	Antoine
<b>M.</b>	VANDEKERCKH OVE	Victor
<b>Mme</b>	VANDEVOORD E	Claire
<b>M.</b>	VERGNAUD	Medhi
<b>M.</b>	VIAL	Alexandre
<b>Mme</b>	VIAUD	Mélissa
<b>M.</b>	VIGNEAU	Achille
<b>M.</b>	VIGNERON	Paul
<b>Mme</b>	VILLEGER	Oliana
<b>Mme</b>	VILLENEUVE	Marion
<b>Mme</b>	VITTI	Clémence
<b>Mme</b>	VOYTENKO	Anna
<b>Mme</b>	WILLINGER	Léa
<b>M.</b>	ZAHY	Sabrina
<b>Mme</b>	ZAOUY	Anissa
<b>M.</b>	ZIMMERMANN	Jonas

## B. LES AUTRES PUBLICS FORMÉS

### 1) Les élèves avocats

Depuis 2006, l'École nationale de la magistrature accueille des élèves avocats durant six mois dans le cadre du projet pédagogique individuel prévu dans le cursus de formation des futurs avocats. Ils sont intégrés dans les groupes de directions d'études des auditeurs de justice et suivent le même enseignement qu'eux.

L'objectif poursuivi est de permettre à des élèves avocats et à des auditeurs de justice d'intégrer mutuellement au cours de leur formation la logique professionnelle de l'autre par une connaissance réciproque des mécanismes intellectuels et de la culture institutionnelle de chaque profession.

Leur sélection est opérée par les centres régionaux de formation professionnelle des avocats. L'avocat, coordonnateur des enseignements « avocat » de l'École, assure leur suivi et les relations avec leurs centres d'origine.

En 2024, 26 élèves avocats seront ainsi accueillis du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 janvier 2025.

Liste nominative :

	NOMS	PRENOMS	CENTRES D'ORIGINE
Madame	ABEMONTI	Maéva	EDA Aliénor
Madame	ALIX	Marion	EDA Aliénor
Madame	CASTRES	Léa	EDA Aliénor
Monsieur	CLEMENT-GRANDCOURT	Bruno	EFB PARIS
Madame	CLUZEL-BLANC	Claire	EDASOP TOULOUSE
Monsieur	COESTER	Hippolyte	EFB PARIS
Monsieur	D'ANGELO -DONATO	Valentin	EDASE MARSEILLE
Madame	DUBOIS MAUGARD	Solène	HEDAC VERSAILLES
Madame	FINKEL	Anne-Sophie	EDASOP TOULOUSE
Madame	GARDANO	Axelle	EDASE MARSEILLE
Madame	GINESTRA	Gabrielle	ERAGE STRASBOURG
Madame	GUERMEUR	Solène	EDA Aliénor
Madame	HIRIGOYEN	Alice	EDA Aliénor
Madame	JOSEPH	Claudie-Emilie	ECO A POITIERS
Madame	LEGWINSKI	Alice	ECO A POITIERS
Madame	MAINGUENÉ	Léa	EFB PARIS
Madame	MERLAULT	Chloé	EFB PARIS
Madame	MONTEIRO	Marion	EDA Aliénor
Madame	MOREAU	Charlotte	EDA Aliénor
Madame	MORIETTE	Anna	HEDAC VERSAILLES
Monsieur	NOUVELLET	Lorrain	EDASE MARSEILLE
Madame	OBIERGO	Marie-Alix	EDASOP TOULOUSE
Madame	PETITPREZ	Lucie	EDA Aliénor
Madame	PROOT	Hermine	IXAD LILLE
Madame	PUZIN	Pauline	EFB PARIS
Madame	STAUFER-WIERL	Chloé	EFB PARIS

## 2) Les auditeurs étrangers

Historiquement, l'École nationale de la magistrature a toujours accueilli en formation initiale des juristes étrangers futurs magistrats ou magistrats en exercice dans leur pays d'origine. Cette coopération a été très développée durant de nombreuses années.

L'École tient à maintenir le principe de cet accueil qui participe de l'enrichissement culturel des auditeurs de justice et favorise les études de droit ou de pratiques comparées, voire les futures coopérations judiciaires.

Les élèves ainsi accueillis suivent l'intégralité de la période d'études et effectuent ensuite un stage juridictionnel dont la durée est fixée avec les autorités judiciaires du pays d'origine. Un diplôme de fin d'études vient sanctionner cette formation.

En 2024, 7 auditeurs étranger rejoindront la promotion du 27 mai 2024 au 13 juin 2025.

	NOMS	PRENOMS	PAYS
M.	CHEMLAL	Zakaria	Algérienne
M.	EL-BATOULI	Mohamed-Soufiane	Marocaine
Mme	EL-MADANI	Amanda	Libanaise
Mme	MAMPIANINA	Tonia-Fionah	Malgache
Mme	TINKIANO	Josephine-Loly	Guinéenne
M.	ELSALAMONY	Shéhabeldin-Mohamed	Egyptienne
M.	WONGSAROJ	Thesis	Thaïlandaise

## II- L'OBJECTIF DE LA FORMATION

L'École nationale de la magistrature est une école d'application. Après un cursus de formation supérieure ou l'acquisition d'une expérience professionnelle initiale, elle a pour vocation de préparer au métier de magistrat de l'ordre judiciaire.

L'objectif de formation dévolu à l'ENM dans sa dimension de formation initiale est défini comme suit :

**« Former des auditeurs(trices) de justice au métier de magistrat dans ses différentes fonctions par l'acquisition des compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, s'inscrivant dans son environnement institutionnel national et international ».**

### Les huit fonctions de base auxquelles l'École doit préparer en formation initiale

Juge du tribunal judiciaire  
Juge des contentieux de la protection  
Juge d'instruction  
Juge des enfants  
Juge de l'application des peines  
Juge placé auprès du premier président  
Substitut du procureur de la République  
Substitut placé auprès du procureur général

Il convient de noter que la fonction de substitut placé ne présentant pas de spécificités fortes, la préparation des auditeurs(trices) devant occuper ces fonctions sera faite avec celle de substitut du procureur de la République.

**La formation initiale des auditeurs(trices) de justice est une formation probatoire d'une durée de trente et un mois.**

### III- LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE

Les auditeurs et les auditrices de justice sont nommés par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Ils sont membres du corps judiciaire et prêtent le serment qui leur permet de participer aux travaux juridictionnels des juridictions. Ils sont tenus au secret professionnel.

Le serment d'auditeur est prêté devant la Cour d'appel de Bordeaux au cours des semaines d'accueil de la promotion.

#### Le serment d'auditeur de justice

*« Je jure de garder le secret professionnel  
et de me conduire en tout comme un digne et loyal auditeur »*



## IV- LES CAPACITÉS FONDAMENTALES À ACQUÉRIR

Les compétences fondamentales du magistrat qui devront être déclinées dans les huit fonctions de base pouvant être choisies par l'auditeur(trice) de justice à la sortie de l'École, résulteront de la maîtrise de treize capacités fondamentales jugées indispensables pour former de futurs magistrats indépendants et efficaces.

### Les treize capacités fondamentales du magistrat à acquérir

#### **CAPACITES GENERALES**

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange
- Capacité d'adaptation
- Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
- Capacité à susciter un accord et à concilier
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à organiser, gérer et innover

#### **CAPACITES NECESSAIRES A LA PRISE DE DECISION**

- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision

## V- LE REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MAGISTRAT DEBUTANT

Les compétences fondamentales que doit acquérir le magistrat débutant lors de ses 31 mois de formation sont déclinées dans un référentiel présenté en début de scolarité puis repris dans le cadre d'un atelier dédié et des séquences pédagogiques fonctionnelles.

Pour accompagner le développement de ces compétences, un coaching peut parfois être proposé sur décision de l'équipe pédagogique. Il favorise l'identification par l'apprenant de ses points forts et de ses points faibles et lui offre le soutien nécessaire à la recherche et à la mise en œuvre de solutions adaptées aux problématiques rencontrés en cours de formation.

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
SAVOIR-FAIRE INTERACTIONNEL	<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une communication <b>orale</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accessible/Compréhensible</li> <li>○ Précise</li> <li>○ Claire</li> </ul> </li> <li>• Adopter une communication <b>écrite</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accessible/Compréhensible</li> <li>○ Précise</li> <li>○ Claire</li> </ul> </li> <li>• Adopter un style de communication écrite et orale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pondéré</li> <li>○ Non partisan</li> </ul> </li> <li>• Ajuster son mode de communication : autorité ou humilité selon la situation, adaptée à chaque interlocuteur</li> <li>• Faciliter, cadrer et recentrer les échanges</li> <li>• Expliquer les décisions prises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à identifier, s'appropriier et mettre en œuvre les règles déontologiques</li> <li>➤ Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange</li> <li>➤ Capacité d'adaptation</li> <li>➤ Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances</li> <li>➤ Capacité à susciter un accord et à concilier</li> <li>➤ Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire</li> <li>➤ Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision</li> </ul>
	<b>Ecoute</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les techniques d'écoute active</li> <li>• Respecter l'équilibre des temps de parole</li> <li>• Ne pas interrompre ou interrompre avec tact</li> <li>• Adopter une posture attentive pour créer les conditions favorables à l'expression des parties</li> </ul>	

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	<b>Compréhension des enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire</li> <li>• Prendre en compte l'organisation et les modes de fonctionnement des personnes et des services apportant leur concours à la justice</li> <li>• Evaluer les répercussions des décisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international</li> <li>➤ Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable</li> </ul>
<b>SAVOIR-FAIRE DECISIONNEL</b>	<b>Connaissances juridiques appliquées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et utiliser avec pertinence la règle de droit adaptée à la situation</li> <li>• Garantir le respect du principe du contradictoire</li> <li>• Identifier et garantir le cadre procédural</li> <li>• Mobiliser et approfondir ses connaissances juridiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à susciter un accord et concilier</li> <li>➤ Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural</li> <li>➤ Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier</li> <li>➤ Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire</li> <li>➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international</li> <li>➤ Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision</li> </ul>

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	<b>Raisonnement juridique, motivation et prise de décision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un raisonnement juridique ... <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rigoureux</li> <li>○ Logique</li> <li>○ Inductif/déductif</li> <li>○ Pertinent</li> </ul> </li> <li>• ... en vue d'une prise de décision : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fondée en droit en fait</li> <li>○ Impartiale</li> <li>○ Exécutable</li> </ul> </li> <li>• Au-delà du doute légitime, prendre une décision et trancher un litige à partir de données factuelles, techniques, juridiques et humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural</li> <li>➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international</li> <li>➤ Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable</li> <li>➤ Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision</li> </ul>
<b>SAVOIR-FAIRE ORGANISATIONNEL</b>	<b>Gestion de l'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer dans une masse de données les points essentiels et les distinguer de l'accessoire</li> <li>• Rechercher et hiérarchiser les informations utiles</li> <li>• Identifier les modes de fonctionnement et les outils de travail utiles</li> <li>• Effectuer une synthèse en fonction d'une situation ou d'un dossier <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Claire,</li> <li>○ Concise,</li> <li>○ Exhaustive</li> <li>○ Pertinente</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural</li> <li>➤ Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier</li> <li>➤ Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire</li> <li>➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international</li> </ul>

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	<b>Travail au sein d'un collectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au bon fonctionnement de la communauté de travail juridictionnelle</li> <li>• Collaborer avec différents partenaires extérieurs</li> <li>• Animer une équipe et organiser le travail</li> <li>• Maîtriser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution judiciaire</li> <li>• Avoir l'esprit d'initiative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange</li> <li>➤ Capacité d'adaptation</li> <li>➤ Capacité à travailler en équipe</li> <li>➤ Capacité à organiser, gérer et innover</li> </ul>
	<b>Gestion du temps</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et gérer les priorités</li> <li>• Faire face à l'urgence</li> <li>• Déléguer à bon escient</li> <li>• Mobiliser une grande force de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité d'adaptation</li> <li>➤ Capacité à organiser, gérer et innover</li> </ul>
<b>SAVOIR ETRE PROFESSIONNEL</b>	<b>Sens de la situation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une posture adaptée à la situation</li> <li>• Faire preuve d'une juste autorité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles éthiques et déontologiques</li> <li>➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange</li> <li>➤ Capacité d'adaptation</li> <li>➤ Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances</li> </ul>
	<b>Evolution personnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progresser tout au long de son parcours professionnel</li> <li>• S'interroger sur sa pratique professionnelle et la faire évoluer</li> <li>• Capitaliser ses expériences</li> <li>• Mobiliser ses compétences en fonction d'une activité à exercer</li> <li>• S'adapter aux évolutions des fonctions de magistrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange</li> <li>➤ Capacité d'adaptation</li> </ul>

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	<b>Maîtrise de soi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer et gérer ses émotions et celles des autres</li> <li>• Gérer son stress et celui des autres</li> <li>• Gérer des aléas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange</li> <li>➤ Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances</li> <li>➤ Capacité à organiser, gérer et innover</li> </ul>
	<b>Appropriation des règles éthiques et déontologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire preuve : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ D'indépendance</li> <li>○ D'impartialité</li> <li>○ D'intégrité</li> <li>○ De loyauté</li> <li>○ De conscience professionnelle</li> <li>○ De dignité</li> <li>○ De respect et d'attention</li> <li>○ De réserve et de discrétion</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles éthiques et déontologiques</li> </ul>

## VI- LES PÔLES DE FORMATION

L'activité pédagogique de l'École nationale de la magistrature est structurée, tant en formation initiale qu'en formation continue, en pôles de formation (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972).

### LES HUIT POLES EN FORMATION INITIALE

Processus de décision et de formalisation de la Justice civile

Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale

Humanités judiciaires

Communication judiciaire

Administration de la justice

Dimension internationale de la justice

Environnement judiciaire

Pôle économique, social et environnemental



## VII- L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE

### A. LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE



**Mme Nathalie RORET**

*Avocate spécialisée en contentieux pénal complexe et en gestion de crise de 1990 à 2020, elle a créé son propre cabinet en janvier 2020 alors qu'elle entame son mandat de Vice-Bâtonnière du barreau de Paris.*

*En parallèle de ses fonctions, elle est membre du comité d'éthique du barreau de Paris et a également été membre du conseil national des barreaux, ainsi que du conseil d'orientation de l'ONDRP et du conseil d'administration du FGTI.*

*Elle a été nommée directrice de l'ENM en conseil des ministres, le 7 octobre 2020.*

En matière de formation initiale, elle a notamment en charge :

- La mise en œuvre de la mission pédagogique de l'École
- La présidence du conseil pédagogique
- La définition des orientations et objectifs pédagogiques du programme pédagogique (qui sont validés par le conseil d'administration de l'École)
- La détermination, en fin de scolarité, de l'avis de l'École auprès du jury de l'examen d'aptitude et de classement

## B. LE DIRECTEUR ADJOINT CHARGÉ DU RECRUTEMENT, DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA RECHERCHE



**M. Samuel LAINÉ**

*Magistrat issu de la promotion 1995, il a été nommé en 1997 substitut à Lille, juge d’instruction à Douai en 2000 puis substitut à Pointe à Pitre en 2002. Il sera ensuite nommé à l’administration centrale du ministère de la justice en 2004. De retour en juridiction, il fut successivement premier vice-président à Quimper en 2010, vice-président chargé du tribunal d’instance de Bordeaux en 2015 puis mis à disposition auprès de l’administration centrale du ministère de la justice Cabinet du Garde des Sceaux (Conseiller services judiciaires et réformes statutaires) en 2016. Il fut ensuite nommé premier vice-président adjoint à Bordeaux en 2017 avant d’être détaché auprès de l’Ecole nationale de la magistrature, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, dans les fonctions de directeur adjoint chargé des recrutements, de la formation initiale et de la recherche.*

En matière de formation initiale, il a notamment en charge :

- La conception et l’élaboration du programme pédagogique des auditeurs de justice, des stagiaires issus du concours complémentaire et des candidats à l’intégration directe,
- L’évaluation de la pédagogie dispensée en formation initiale (en lien avec le conseil pédagogique)
- La coordination des sous-directions des recrutements et de la validation des compétences, des études, des stages et du département de la recherche et de la documentation
- L’élaboration du recueil statistique annuel de la direction
- Les relations avec les délégués de promotion
- Le suivi des dispositifs égalité des chances



**Mme Leslie POURLANC, chargée de mission en charge des publics en reconversion professionnelle**

*Magistrate issue de la promotion 2014 des intégrés directs, elle a été nommée juge à Grasse en 2015 avant d’être nommée à Bordeaux dans les fonctions de juge chargée du tribunal d’instance en 2019 puis de juge des contentieux de la protection dans la même ville en 2020. Elle rejoint l’Ecole en septembre 2023 en tant que chargée de mission en charge des publics en reconversion professionnelle.*

Aux côtés du directeur adjoint, elle assure le suivi pédagogique des publics en reconversion professionnelle, hors auditeurs de justice. Outre diverses missions transversales qui lui sont confiées au soutien des sous-directions, elle participe notamment à :

- La conception et l’élaboration des programmes pédagogiques
- La conception des objectifs pédagogiques et des différents documents se rapportant aux stages
- Le suivi des stagiaires durant leur formation
- L’élaboration des avis du directeur de l’ENM sur l’aptitude des stagiaires

## C. LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES



### **Mme Emilie BODDINGTON, sous-directrice des recrutements et de la validation des compétences**

*Magistrate issue de la promotion 2005, elle sera nommée juge d'instruction à Auch en 2007 puis juge au tribunal de grande instance de Bordeaux en 2014. Elle rejoint l'École, en décembre 2019, en qualité de chargée de mission auprès du département de la recherche et de la documentation avant de prendre ses fonctions de sous-directrice des recrutements et de la validation des compétences au sein de l'École en novembre 2021*



### **Mme Julie FARFART, attaché principal d'administration de l'Etat, cheffe du service**

*Attachée principale d'administration depuis le 1er janvier 2024, Mme FARFART exerçait auparavant la fonction de directrice principale des services de greffe judiciaires. Elle a occupé les fonctions de greffier en chef placé sur la Cour d'appel de Bordeaux de 2010 à 2013. De 2013 à 2016, les fonctions de secrétaire général du conseil départemental d'accès au droit de la Gironde. De 2016 à 2023, elle a exercé les fonctions de directrice de greffe du tribunal judiciaire de Libourne. En 2024, elle a rejoint l'ENM pour occuper les fonctions de cheffe du service des recrutements et de la validation de compétence*

### **Cette sous-direction a en charge, dans le cadre de la formation initiale :**

- Les jurys des concours d'accès à l'ENM et des concours complémentaires : composition / formation / gestion administrative
- L'organisation des concours (inscription, instruction des candidatures, épreuves d'admissibilité en lien avec les centres d'épreuves et épreuves d'admission, délibérations, publication des résultats)
- Le jury de l'examen de classement : composition / formation / gestion administrative
- L'évaluation des stages probatoires (auditeurs de justice, candidats à l'intégration directe, concours complémentaires)
- L'organisation des épreuves de fin d'études et de l'examen de classement des auditeurs de justice
- L'organisation des délibérations du jury d'aptitude et de classement
- La représentation de l'ENM devant la commission d'avancement pour les candidats à l'intégration directe
- La formation des évaluateurs (jurys, examinateurs spécialisés, MEVA)
- L'élaboration des grilles d'évaluation (en lien avec les jurys, la sous-direction des études et la sous-direction des stages)
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction

Cette sous-direction s'appuie sur les coordonnateurs régionaux de formation qui sont magistrats détachés à l'École pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils sont délocalisés dans douze régions judiciaires comprenant plusieurs cours d'appels et localisés dans l'une d'elles. Ils participent à l'évaluation de la période du stage juridictionnel des auditeurs de justice. Les coordonnateurs régionaux de formation sont secondés par des magistrats évaluateurs adjoints à raison d'une des 3 évaluations sur site.

## D. LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES



### **M. Vincent BLERIoT, Sous-directeur des études**

*Magistrat issu de la promotion 2013 des intégrés directs, il fut substitut placé à Aix-en-Provence en 2014 avant d'être nommé à Toulon successivement dans les fonctions de substitut en 2017 puis de vice-procureur de la République en 2019. Il sera ensuite nommé procureur de la République à Mende en 2021 avant de rejoindre l'École en septembre 2023 en tant que sous-directeur des études.*



### **Mme Céline MUGERLI, coordonnatrice de formation et adjointe à la sous-directrice des études**

*Directeur des services de greffe de la promotion 2000, Céline MUGERLI a successivement occupé les fonctions de Directeur de greffe du tribunal de grande instance de TULLE en 2001 et d'ANGOULEME en 2008 puis celles de responsable de gestion des ressources humaines au service administratif interrégional de la Cour d'Appel de BORDEAUX en 2014 avant de rejoindre l'école en septembre 2019.*



### **Mme Isabelle TRARIEUX, attachée principale d'administration, cheffe du service**

*Attachée principale d'administration de l'Etat, Isabelle Trarieux a occupé les fonctions de chef de service à la Direction de l'organisation scolaire à l'Inspection académique de Lille de 1999 à 2005. En 2005, elle rejoint l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université de Pau, au sein de laquelle elle a exercé les fonctions de Responsable Administrative et Financière jusqu'en 2013. En 2013, elle devient chargée du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire de l'Université de Bordeaux et de la COMUE (Communauté des établissements et des Universités d'Aquitaine) au sein de la Direction de l'enseignement supérieur du Rectorat de Bordeaux. Elle rejoint l'ENM en juillet 2015 pour occuper les fonctions de cheffe du service des Etudes. »*

### **Cette sous-direction a en charge :**

- La gestion de la vie scolaire
- L'élaboration et la gestion des plannings des activités pédagogiques
- La gestion des groupes
- La gestion centralisée des salles de l'ENM Bordeaux
- La gestion des vacances et des frais d'enseignement
- La coordination des moyens en lien avec les services du secrétariat général
- L'information des publics formés (auditeurs de justice, stagiaires du concours complémentaire, candidats à l'intégration directe, magistrats en reconversion)
- Le suivi de l'accueil des élèves avocats
- La conception et mise en œuvre des séquences de formation initiale (auditeurs de justice, concours complémentaires, candidats à l'intégration directe) aux sept fonctions de base
- La gestion de l'arborescence informatique des pôles de formation
- La formation de formateurs en lien avec la formation continue (interne : coordonnateurs de formation, enseignants associés - externe : au bénéfice du département international)
- L'élaboration des fascicules pédagogiques
- L'élaboration ou la recherche de supports pédagogiques
- La coordination pédagogique des pôles de formation
- La recherche d'intervenants / la tenue de la base de données des intervenants
- L'accueil des intervenants
- Le suivi du livret pédagogique des auditeurs
- Le suivi et l'accompagnement des auditeurs durant la période d'études
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction
- Les relations avec les délégués de groupes

La sous-direction des études s'appuie sur un corps enseignant en formation initiale qui est composé :

**DE COORDONNATEURS DE FORMATION** : ils sont détachés à l'École ou sous contrat pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils constituent le cadre enseignant permanent de l'École. Ils sont affectés à l'un des huit pôles de formation :

### Processus de décision et de formalisation de la Justice civile



#### ANIMATRICE DU POLE

##### Mme Aurélie BAIL

*Magistrate issue de la promotion 2002, elle fut juge de l'application des peines à Chalon-sur-Saône en 2004 avant d'être nommée à Auch dans les fonctions de juge au tribunal d'instance en 2007 puis de juge en 2009 dans la même ville. Elle rejoint l'École en janvier 2019 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».*



##### Mme Alexandra BAUDOUIN

*Magistrate issue de la promotion 2016, elle a été nommée juge placée à Limoges en 2018 puis juge à Périgueux en 2020 avant de rejoindre l'École en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».*



##### Mme Perrine CARDINAEL

*Magistrate issue de la promotion 2007, elle a occupé les fonctions de juge au tribunal de grande instance de Châteauroux en 2009 puis celles de vice-présidente au tribunal de grande instance de Périgueux en 2017 avant de rejoindre l'École en janvier 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».*



##### Mme Lucie CARTOUX

*Magistrate issue de la promotion 2009, elle occupa le poste de juge des enfants à Evreux en 2011 avant d'être nommée au Havre successivement dans les fonctions de juge en 2015 puis de vice-présidente en 2019. Elle rejoint l'École en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales ».*



##### Mme Sabine CRABIERES

*Magistrate issue de la promotion 2012 du concours complémentaire, elle a été nommée juge à Epinal en 2012, juge chargée du tribunal d'instance du Puy en Velay en 2015 puis vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention à Cahors en 2019 avant de rejoindre l'École en février 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales ».*



**Mme Stéphanie DEFFEZ**

*Magistrate issue de la promotion 2010, elle a occupé les fonctions de juge placée à Poitiers en 2012 puis successivement celles de juge des enfants à Saintes en 2015 et à Bordeaux en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».*



**M. Laurent DRUGEON**

*Docteur en droit (Paris 2 Panthéon-Assas) et enseignant en université (Paris 12, Paris 13, Versailles-St Quentin, Rennes, UBS, Angers), Monsieur Drugeon est devenu par ailleurs avocat (droit social) et concomitamment médiateur, exerçant ces dernières activités depuis une quinzaine d'années. Ayant complété son parcours (coaching professionnel et techniques d'accompagnement, approche systémique, analyse transactionnelle, PNL, CNV, Gestalt...), il a développé une activité de formation (IFOMENE-ICP, EHESP, ENA, universités...), de conduite d'analyses de pratiques et supervisions de professionnels de l'accompagnement, tout en s'investissant dans l'expansion de la médiation au sein de collectifs associatifs régionaux (FCMGO, co-président) et nationaux (FFCM, vice-président). Il a rejoint l'ENM en 2024 en qualité de coordonnateur de formation référent justice amiable pour la formation initiale et la formation continue.*



**Mme Audrey FERRE**

*Magistrate issue de la promotion 2012, elle occupa le poste de juge à Meaux en 2014, de MACJ en 2017, de juge chargée du tribunal d'instance de Paris en 2019 puis de JCP à Paris en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2022 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».*



**Mme Violaine FRUMIN**

*Magistrate issue de la promotion 2003, elle occupa les fonctions de juge d'Instruction à Dunkerque en 2005 puis successivement celles de vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Lille en 2013 puis à Dunkerque en 2016 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».*



**Mme Nathalie GROSJEAN**

*Magistrate issue de la promotion 2016, elle a été nommée juge à Fort-de-France en 2018 puis juge des contentieux de la protection à Angoulême en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en avril 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des contentieux de la protection ».*



**Mme Anne-Sophie JARNEVIC**

*Magistrate issue de la promotion 2003, elle occupa les postes de juge d’instruction à Chartres en 2005, de MACJ en 2011, de vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Chartres en 2013 puis à Bordeaux en 2017 avant de rejoindre l’Ecole en septembre 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».*



**Mme Emmanuelle LAJUS-THIZON**

*Magistrate issue de la promotion 2010, elle a été nommée juge des enfants à Cherbourg en 2012 puis à Bordeaux en 2017 avant de rejoindre l’Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».*



**Mme Cécile LE GAC**

*Magistrate issue de la promotion 2006, elle occupa le poste de juge des enfants à Mont de Marsan en 2008. Elle sera ensuite nommée à Angers dans les fonctions de juge placée en 2011 et de juge en 2013 puis à Poitiers dans les fonctions de vice-présidente chargée du tribunal d’instance de Poitiers en 2017 et de vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection dans la même ville en 2020. Elle rejoint l’Ecole en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des contentieux de la protection ».*



**Mme Hélène MARTRON**

*Magistrate issue de la promotion 2013, elle occupa les postes de juge de l’application des peines à Auxerre en 2015 puis de juge à Bordeaux en 2018 avant de rejoindre l’Ecole en septembre 2022 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».*



**Mme Sophie POUTEAU**

*Magistrate issue de la promotion 2000, elle a été nommée juge à Evreux en 2002, juge de l’application des peines à Montauban en 2005, vice-procureure de la République à Toulouse en 2014 puis vice-présidente à Montauban en 2016 avant de rejoindre l’Ecole en février 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales ».*



**Mme Mélanie RENAUT**

*Magistrate issue de la promotion 2015, elle occupa le poste de substitute placée à Poitiers en 2017 puis de juge à Bordeaux en 2020 avant de rejoindre l’Ecole en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales ».*



**Mme Célia RENOTON**

*Magistrate issue de la promotion 2006, elle fut successivement juge d'instruction à Rochefort en 2008, juge de l'application des peines à Angoulême en 2010, juge chargée du service du tribunal d'instance de Bordeaux en 2014, vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance d'Angoulême en 2017 et vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection à Angoulême en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des contentieux et de la protection ».*



**Mme Laurence ROQUIGNY**

*Magistrate issue de la promotion 2006 du concours complémentaire, elle fut successivement nommée juge à Bourges en 2016 puis à Périgueux en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge aux affaires familiales ».*



**M. David VITEAU**

*Magistrat issu de la promotion 2010, il a successivement occupé les fonctions de juge au tribunal d'instance de Sedan en 2012, de substitut à Mont de Marsan en 2014, de juge au tribunal d'instance de Bordeaux en 2016 puis de juge des contentieux de la protection dans la même ville en 2020. Il rejoint l'Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « civiles ».*



**ANIMATRICE DU POLE**

**Mme Emmanuelle LAJUS-THIZON**

*(CV voir plus haut)*



**Mme Camille ALLAND**

*Magistrate issue de la promotion 2014, elle sera nommée juge chargée du tribunal d'instance de Montargis en 2016, juge placée à Paris en 2019 puis juge d'instruction à Nanterre en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en avril 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « siège pénal » et « instruction ».*



**Mme Betty BAROUKH**

*Magistrate issue de la promotion 2012, elle fût juge de l'application des peines à Montbéliard en 2014, juge d'instruction à Mamoudzou en 2016 puis vice-présidente chargée des fonctions de juge d'instruction dans la même ville en 2020. Elle rejoint l'Ecole en février 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction ».*



**Mme Clémentine CHATEIN**

*Magistrate issue de la promotion 2013, elle a occupé les fonctions de substitute placée à Douai en 2015 puis successivement celles de substitute à Lille en 2017 puis à Bordeaux en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en mai 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».*



**Mme Stéphanie DEFFEZ**

*(CV voir plus haut)*



**Mme Roxanne DELGADO**

*Magistrate issue de la promotion 2013, elle fut successivement juge de l'application des peines à Amiens en 2015 puis à Montpellier en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en mai 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge correctionnel ».*



**Mme Violaine FRUMIN**

*(CV voir plus haut)*



**Mme Alice HODSON**

*Magistrate issue de la promotion 2012, elle occupa le poste de substitut Evry en 2014, de juge à Paris en 2017 puis de juge d'instruction à Bordeaux en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction ».*



**Mme Anne-Sophie JARNEVIC**

*(CV voir plus haut)*



**Mme Amélie LAGUET**

*Magistrate issue de la promotion 2014, elle occupa les fonctions de juge de l'application des peines à Châteauroux en 2016 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge de l'application des peines ».*



**Mme Maïtena LAUGIER DE RAUNIES**

*Magistrate issue de la promotion 2015 des intégrés directes, elle occupa successivement les fonctions de juge de l'application des peines à Mont-de-Marsan en 2015 et à Libourne en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2022 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « application des peines » et « siège pénal ».*



**Mme Caroline MAXWELL**

*Magistrate issue de la promotion 20008, elle occupa successivement le poste de substitute à Evreux en 2010 puis à Paris en 2012. Elle sera ensuite nommée vice-procureure de la République à Paris en 2018 puis à Bordeaux en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2024 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».*



**Mme Alexandra MOREAU**

*Magistrate issue de la promotion 2011, elle a été successivement juge placée à Douai en 2013 puis juge d'instruction à Lille en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « siège pénal ».*



**Mme Alexandra MOREAU**

*Magistrate issue de la promotion 2005, elle fut successivement nommée substitut à Mamoudzou en 2007 puis à Libourne en 2010. Ensuite nommée vice-procureure de la République à Toulouse en 2016 puis à Bordeaux en 2019, elle rejoint l'Ecole en novembre 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».*



**Mme Céline PAGES**

*Magistrate issue de la promotion 2001, elle a occupé les fonctions de juge au tribunal d'instance d'Ussel en 2003 puis successivement celles de juge d'instruction à Tulle en 2005 et à Pau en 2008. Ensuite, nommée vice-procureure de la République à Pontoise en 2011 puis à Bordeaux en 2017, elle rejoint l'Ecole en septembre 2022 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».*



**Mme Joan PINET-RYCKEBUSCH**

*Magistrate issue de la promotion 2009, elle fut successivement juge de l'application des peines à Verdun en 2011, à Angoulême en 2014 puis à Bordeaux en 2017 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « application des peines ».*



**M. Antonin ROUSSEAU**

*Magistrat issu de la promotion 2007, il occupa les postes de substitut placé à Bourges en 2009, de substitut à Nantes en 2012 puis de vice-procureur de la République à Tours en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2022 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « parquet ».*



**Mme Cécile SAVATIER**

*Magistrate issue de la promotion 2014, elle a été nommée juge à Fort de France en 2016 puis Juge d'instruction à Bordeaux en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction » et « siège pénal ».*



**Mme Marielle YVINEC**

*Magistrate issue de la promotion 2013, elle fut successivement nommée substitue à Nanterre en 2015, à Paris en 2019 puis à Bordeaux en 2021 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».*

## Humanités judiciaires



### CO-ANIMATRICE DU POLE

**Mme Alexandra MOREAU**  
(CV voir plus haut)



### CO-ANIMATEUR DU POLE

**M. David VITEAU**  
(CV voir plus haut)

## Communication judiciaire



### CO-ANIMATRICE DU POLE

**Mme Hélène MARTRON**  
(CV voir plus haut)



### CO-ANIMATRICE DU POLE

**Mme Alexandra MOREAU**  
(CV voir plus haut)

## Administration de la justice



### ANIMATRICE DU POLE

**Mme Céline MUGERLI**  
(CV voir plus haut)



### Mme Aurélie JADEAU

*Greffière issue de la promotion 2016, elle a exercé auparavant au sein de la cour d'appel de Paris en 2018 puis au tribunal judiciaire de Bordeaux en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023.*

## Dimension internationale de la justice



### ANIMATRICE DU POLE

#### Mme Inès GHARBI

*Magistrate issue de la promotion 2009, elle occupa les postes de substitut à Pontoise en 2011, de juge d'instruction à Fort-de-France en 2014 puis de vice-présidente placée à Toulouse en 2018 avant de rejoindre l'École en octobre 2022 en tant que coordonnatrice de formation, animatrice du pôle dimension internationale de la justice.*



#### Mme Amanda GEDGE WALLACE

*Licenciée ès-lettres, diplôme de traduction en 1991, agrégée membre de l'institut de linguistes de Londres en 1994, elle a été successivement professeure d'anglais à Cetradel (Gironde), professeure d'anglais à l'institut Bernom à Bordeaux, puis au Centre d'étude des langues à Bordeaux, à l'université Michel de Montaigne à Bordeaux, avant de rejoindre l'École en 1998.*

## Environnement judiciaire



### CO-ANIMATRICE DU POLE

#### Mme Joan PINET-RYCKEBUSCH

*(CV voir plus haut)*



### CO-ANIMATRICE DU POLE

#### Mme Célia RENOTON

*(CV voir plus haut)*

## Pôle économique, social et environnemental



### CO-ANIMATRICE DU POLE

#### Mme Perrine CARDINAEL

*(CV voir plus haut)*



### CO-ANIMATRICE DU POLE

#### Mme Céline PAGES

*(CV voir plus haut)*

La sous-direction des études se compose également :

**D'ENSEIGNANTS ASSOCIÉS** : pour la plupart magistrats, ils interviennent régulièrement à l'École tout en conservant leur activité principale. Ils sont recrutés pour une année renouvelable et sont affectés à l'un des huit pôles de formation.

**D'INTERVENANTS OCCASIONNELS** : professionnels reconnus dans leur domaine de compétence, ils interviennent ponctuellement à l'École pour animer des conférences ou des ateliers.

Chaque pôle de formation est organisé de la façon suivante :

**UN DOYEN DES ENSEIGNEMENTS**, commun à la formation initiale et à la formation continue, ayant le statut d'enseignant associé : il élabore, après avis des enseignants du pôle, les orientations et les modalités de la mise en œuvre des objectifs pédagogiques qui ont été définies par le directeur après avis conforme du conseil d'administration. Il contribue aux enseignements et à l'élaboration des activités pédagogiques (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972).

<b><u>LES DOYENS.NES DES ENSEIGNEMENTS</u></b>
<b>Processus de décision et de formalisation de la Justice civile</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Natalie FRICERO</b> <i>Professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'université de Nice-Côte-d'Azur</i></li></ul>
<b>Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Laure BECCUAU</b> <i>Procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Paris</i></li></ul>
<b>Humanités judiciaires</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Martine DE BOISDEFFRE</b> <i>Conseillère d'Etat, présidente de la section du rapport et des études</i></li></ul>
<b>Communication judiciaire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Nicolas JACQUET</b> <i>Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Lyon</i></li></ul>
<b>Administration de la justice</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Stéphane HARDOUIN</b> <i>Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Créteil</i></li></ul>
<b>Dimension internationale de la justice</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Nicolas GUILLOU</b> <i>Juge à la Cour pénale internationale</i></li></ul>
<b>Environnement judiciaire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. François DE SINGLY</b> <i>Sociologue, professeur émérite de sociologie à l'université de Paris</i></li></ul>
<b>Pôle économique, social et environnemental</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Stéphanie FOUGOU</b> <i>Ancienne présidente de l'Association Française des Juristes d'Entreprise</i></li></ul>

**UN ANIMATEUR DU PÔLE** en formation initiale ayant le statut de coordonnateur de formation : il anime l'activité (organisation des réunions, rédaction des fiches pédagogiques et des fiches action, lien avec le sous-directeur des études et le doyen des enseignements...) et assure la cohérence pédagogique du pôle. Il contribue aux enseignements.

<b><u>LES ANIMATEURS.RICES DES HUIT POLES EN FORMATION INITIALE</u></b>	
<b>Processus de décision et de formalisation de la Justice civile</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Aurélie BAIL</i></li> </ul>	
<b>Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Emmanuelle LAJUS-THIZON</i></li> </ul>	
<b>Humanités judiciaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Alexandra MOREAU et</i></li> <li>• <i>David VITEAU</i></li> </ul>	
<b>Communication judiciaire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Hélène MARTRON et</i></li> <li>• <i>Alexandra MOREAU</i></li> </ul>	
<b>Administration de la justice</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Céline MUGERLI</i></li> </ul>	
<b>Dimension internationale de la justice</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Inès GHARBI</i></li> </ul>	
<b>Environnement judiciaire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Joan PINET-RYCKEBUSCH et</i></li> <li>• <i>Célia RENOTON</i></li> </ul>	
<b>Pôle économique, social et environnemental</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Perrine CARDINAEL et</i></li> <li>• <i>Céline PAGES</i></li> </ul>	

**DES ASSISTANTS DE JUSTICE** affectés sur les pôles de formation où ils exercent des missions d'assistants pédagogiques : recherche de jurisprudence, rédaction de projets de fascicules pédagogiques et de publications thématiques.

Les membres du corps enseignant de l'École sont affectés dans les différents pôles par le directeur de l'École. Ils peuvent exercer leur activité au sein d'un ou de plusieurs pôles de formation.

## E. LA SOUS-DIRECTION DES STAGES



### **M. Julien HEUTY, sous-directeur des stages**

*Magistrat issu de la promotion 2013, il fut successivement nommé substitut placé auprès de la Cour d'appel de Paris en 2015 puis de la Cour d'appel de Bordeaux en 2021 avant de rejoindre l'École, en janvier 2023, en tant que sous-directeur des stages.*

### **M. Pierre RICHEFORT, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service**



*Attaché principal d'administration depuis le 1er juin 2019, Pierre Richefort exerçait auparavant la fonction de directeur principal des services de greffe judiciaires. Il a occupé les fonctions de greffier en chef, adjoint au directeur de greffe, au tribunal de grande instance d'Angoulême de 2007 à 2009. De 2009 à 2012, il a exercé les fonctions de responsable adjoint de la gestion des ressources humaines au SARJ de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. En 2012, il a rejoint l'ENM pour occuper les fonctions de chef du service des recrutements et de la validation des compétences puis celles de chef du service des stages en 2023.*

### **Cette sous-direction a en charge :**

- L'élaboration des orientations pédagogiques des stages
- L'élaboration des fiches pédagogiques concernant les stages
- La recherche des lieux de stages (en France et à l'étranger)
- L'affectation des stagiaires
- L'évaluation des lieux de stage
- La formation des formateurs (magistrats maîtres de stage, directeurs de centre de stage, coordonnateurs régionaux de formation)
- La gestion administrative et l'animation du réseau des coordonnateurs régionaux de formation, des magistrats évaluateurs adjoints et des directeurs de centres de stages
- Les relations avec les juridictions
- Les relations avec les délégués de régions
- Le suivi du livret pédagogique des auditeurs (durant les périodes de stage)
- Le suivi et l'accompagnement des auditeurs de justice, des stagiaires issus du concours complémentaire et des candidats à l'intégration directe durant leurs périodes de stages
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction

Elle s'appuie sur le réseau des correspondants de l'École que sont les coordonnateurs régionaux de formation (magistrats détachés à l'ENM) et les directeurs de centre de stage (magistrats qui, tout en conservant leur activité principale, organisent les stages en juridiction des auditeurs de justice et des publics adressés par l'ENM).

## LES COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION (CRF)



### **Mme Céline AZEMA**

*Magistrate issue de la promotion 2005, elle occupa les postes de juge placé auprès de la cour d'appel d'Agen en 2007, de juge de l'application des peines à Agen en 2009 puis de juge à Papeete en 2014 et de vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Toulouse en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en avril 2023 en tant que CRF.*

**CRF CA de Montpellier, Toulouse et Agen**

[celine.azema@justice.fr](mailto:celine.azema@justice.fr) – 06.62.83.62.61



### **Mme Mélanie BOUISSOU**

*Magistrate issue de la promotion 2008, elle occupa les postes de substitue à Créteil en 2010, de juge placé à Lyon en 2014 puis de vice-procureure de la République à Villefranche-sur-Saône en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en novembre 2022 en tant que CRF.*

**CRF CA de Lyon, Dijon et Riom**

[melanie.bouissou@justice.fr](mailto:melanie.bouissou@justice.fr) – 06.84.21.64.30



### **Mme Lucie CARON**

*Magistrate issue de la promotion 2006, elle occupa les postes de substitue à Fontainebleau en 2008, de juge de l'application des peines à Melun en 2012 puis de vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention à Melun en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en octobre 2022 en tant que CRF.*

**CRF CA de Paris**

[lucie.caron@justice.fr](mailto:lucie.caron@justice.fr) – 06.13.89.31.27



### **Mme Delphine DEGROOTE**

*Magistrate issue de la promotion 2005, nommée juge à Béthune en 2007 puis successivement juge chargée du service du tribunal d'instance de Lens en 2010 puis de Lille en 2012. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Lens en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2019 en tant que CRF.*

**CRF CA de Douai**

[delphine.degroote@justice.fr](mailto:delphine.degroote@justice.fr) – 06.84.07.34.24



### **Mme Anne DUBOST**

*Magistrate issue de la promotion 2004, elle sera nommée juge au tribunal de grande instance de Nevers chargée du service du tribunal d'instance de Cosne-sur-Loire en 2006, juge chargée du tribunal d'instance de Nevers en 2009 avant de rejoindre le parquet de Bourges en 2012 comme substitut puis en tant que vice-procureur de la République au Mans en 2014. Elle occupa ensuite les fonctions de vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention en 2018 à Alençon avant de rejoindre l'Ecole en Mars 2021 en tant que CRF.*

**CRF de Versailles et Caen**

[anne.dubost@justice.fr](mailto:anne.dubost@justice.fr) – 06.70.60.57.78



### **M. Sébastien FARFART**

*Magistrat issu de la promotion 2014, il fut juge des enfants à Guéret en 2016 avant d'être nommé substitut placé à Bordeaux en 2018 puis juge à Brive la Gaillarde en 2021. Il rejoint l'Ecole en septembre 2023 en tant que CRF.*

**CRF CA de Bordeaux, Pau et Limoges**

[sebastien.farfart@justice.fr](mailto:sebastien.farfart@justice.fr) – 06.84.08.87.69



**Mme Chloé GOIN LAURENT**

*Magistrate issue de la promotion 2009, elle sera nommée juge de l'application des peines à Evreux en 2011, juge à Rouen en 2015 puis vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Rouen en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2023 en tant que CRF.*

**CRF CA d'Amiens, Rouen et Reims**

[chloe.goin-laurent@justice.fr](mailto:chloe.goin-laurent@justice.fr) – 06.11.79.31.46



**M. François LAVALLIERE**

*Magistrat issu de la promotion 2002, il occupa successivement le poste de substitut à Saint-Etienne en 2004 et à Caen en 2006. Il sera ensuite nommé juge de l'application des peines à Coutances en 2009, vice-président placé à Caen en 2011 puis successivement vice-président à Argentan en 2013 et à Rennes en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en novembre 2020 en tant que CRF.*

**CRF CA d'Angers et de Rennes**

[francois.lavalliere@justice.fr](mailto:francois.lavalliere@justice.fr) – 06.84.21.00.52



**Mme Véronique LEGER**

*Magistrate issue de la promotion 2001, elle occupa les postes de substitue à Privas en 2003, de juge à Carpentras en 2007, de vice-procureure de la République à Avignon en 2012 puis de vice-présidente à Carpentras en 2014 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2021 en tant que CRF.*

**CRF CA de Grenoble, Chambéry et Nîmes**

[veronique.leger@justice.fr](mailto:veronique.leger@justice.fr) – 06.03.22.47.50



**M. Mohamed MAHOUACHI**

*Magistrat issu de la promotion 2004, il a été successivement juge placé à Orléans en 2006 et à Aix-en-Provence en 2009. Il sera ensuite nommé juge à Marseille en 2011 puis vice-président en 2015 à Toulon avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2018.*

**CRF CA d'Aix-en-Provence et Bastia**

[mohamed.mahouachi@justice.fr](mailto:mohamed.mahouachi@justice.fr) – 06.84.21.03.98



**Mme Marie-Pierre MERLE**

*Magistrate issue de la promotion 2006, elle occupa les postes de substitue placée auprès de la Cour d'appel de Poitiers en 2008 puis de substitue dans la même ville en 2010. Elle sera ensuite successivement nommée vice-présidente à Niort en 2017 puis à Tours en 2020 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2023 en tant que CRF.*

**CRF CA de Poitiers, Orléans et Bourges**

[marie-pierre.merle@justice.fr](mailto:marie-pierre.merle@justice.fr) – 07.78.63.48.96



**Mme Véronique PROIX**

*Magistrate issue de la promotion 2012, elle sera successivement nommée juge à Evreux en 2012, juge de l'application des peines à Rouen en 2016 puis vice-présidente placée à Rouen en 2019 avant de rejoindre l'Ecole en décembre 2022 en tant que CRF.*

**CRF National**

[veronique.proix@justice.fr](mailto:veronique.proix@justice.fr) – 01.44.41.88.40



**M. Aurélien SEGURET**

*Magistrat issu de la promotion 2013, il a été nommé juge à Charleville Mézière en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en mars 2023 en tant que CRF.*

**CRF CA de Metz, Nancy, Colmar et Besançon**

[aurelien.seguret@justice.fr](mailto:aurelien.seguret@justice.fr) – 06.85.29.67.28

## Les 12 ressorts des coordonnateurs régionaux de formation (au 15 novembre 2023)





**Sous-directeur de la recherche et de la documentation**

*Agrégé des facultés de droit, Tarik Lakssimi est professeur des universités en droit privé et sciences criminelles. Titulaire d'un doctorat en droit, il a réalisé sa thèse, publiée aux éditions Dalloz, sur la distinction entre droits réels et droits personnels. Ses recherches portent principalement sur le droit des contrats, le droit des biens et la procédure civile. Auteur de nombreuses publications doctrinales dans ces domaines, il a également exercé pendant dix ans auprès d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Fort de cette double expérience de chercheur et de praticien, il dirige aujourd'hui le département recherche de l'École Nationale de la Magistrature*



**Mme Fathia ZEGHOUDI, Chargé(e) de mission**

*Magistrate issue de la promotion 2012, elle a été successivement substituée à Pontoise en 2014 et à Versailles en 2018 avant de rejoindre l'École en tant que chargée de mission au sein du département recherche et documentation en juin 2022.*



**Mme Guillemette HYBOIS, cheffe de service**

*Chargée d'étude documentaire et archiviste, elle occupa la fonction de documentaliste de 1992 à 1996 au Comité national olympique et sportif français et en 1997 à la direction technique de Suez. Le premier semestre 1998 elle travailla au ministère de la défense où elle occupa le poste de cheffe de bureau veille et recherches documentaires et cheffe de projets en informatique documentaire. D'août 2008 à septembre 2011 elle travaille au Conseil d'Etat en tant que cheffe du bureau bibliothèque. D'octobre 2011 à octobre 2014 elle occupera le poste de responsable du pôle info-doc pour l'INSEP. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 elle est responsable du centre de ressources documentaires à l'École nationale d'art contemporain à Nice. En octobre 2016, elle rejoindra l'ENM.*

## Ce département a en charge :

### **Pour la recherche :**

- Développer et promouvoir des projets de recherche appliquée portant sur l'exercice professionnel des magistrats et sur l'institution judiciaire
  - l'histoire de la justice, des personnels de justice et des pratiques judiciaires
  - les pratiques judiciaires nationales, étrangères ou comparées
  - l'application de la règle de droit
- Assurer les liens institutionnels avec les universités et les partenaires de la recherche, représenter l'École auprès du GIP Justice
- Elaborer et diffuser de la revue numérique semestrielle « Revue Justice Actualité RJA », sur les pratiques professionnelles
- Participer au comité de rédaction de la revue « Les Cahiers de la justice », en co-édition avec Dalloz
- Assurer la gestion du Grand Prix de l'ENM et du Prix de la Recherche de l'ENM

### **Pour la documentation :**

- Mettre à jour, d'enrichir et de valoriser les collections en rapport avec les domaines d'enseignement de l'ENM,
- De réaliser des produits documentaires (veilles juridiques, bibliographies...),
- Développer une politique de diffusion de l'information sur le portail documentaire : <https://redoc-bibliotheque.enm.justice.fr/accueil-portail.aspx>
- Fournir les codes d'accès aux bases de données juridiques
- Organiser les rencontres autour d'auteurs et de magistrats

### **Pour les archives :**

- Élaborer la politique d'archivage de l'ENM
- Gérer les archives administratives et pédagogiques de l'ENM
- Recueillir la mémoire pédagogique de l'École : recueil des conférences et des documents pédagogiques développés dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue
- Recueillir les bonnes pratiques et des dossiers judiciaires pouvant présenter un intérêt pédagogique ou historique

## VIII- LES SÉQUENCES ET LE CALENDRIER DE LA FORMATION

La formation à l'École nationale de la magistrature fait alterner les périodes de formation pratique en stage de découverte ou de professionnalisation et les périodes de formation théorique à Bordeaux.

SÉQUENCES	DURÉE
Stage d'immersion dans un Tribunal judiciaire	1 semaine
Stage direction de greffe	1 semaine
Stage avocat	12 semaines
Études	34 semaines (dont 2 semaines d'accueil et une semaine d'épreuves de fin d'études)
Stage juridictionnel	<p>42 semaines</p> <p><u>Greffe</u> : 3 semaines dont 2 semaines comprises dans les stages réalisés dans les fonctions spécialisées à raison de 3 jours par fonction</p> <p><u>Justice civile</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 semaines chambre de proximité et/ou juge des contentieux de la protection</li> <li>• 8 semaines siège civil du tribunal judiciaire (dont 3 semaines JAF)</li> </ul> <p><u>Justice pénale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 semaines parquet</li> <li>• 5 semaines instruction</li> <li>• 3 semaines siège pénal majeur dont découverte de la fonction du juge des libertés et de la détention</li> <li>• 5 semaines application des peines</li> </ul> <p><u>Justice des mineurs</u> (civile et pénale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 semaines juge des enfants</li> </ul> <p>Durant le stage juridictionnel, et dans le cadre de l'organisation choisie par les directrices et directeurs de centre de stage, les élèves effectueront un stage de 2 semaines en établissement pénitencier dans les missions de surveillant, ainsi qu'un stage de 2 semaines dans les services d'enquêtes du ressort.</p> <p>Ils effectueront en outre la journée de partage et d'échange dans le cadre du Tronc commun Haute Fonction Publique.</p>
Stages partenaires : PJJ/SPIP/Commissaires de justice	3 semaines
Stages extérieurs	7 semaines dont éventuellement 3 semaines de stage international
Stage Cour d'Appel	2 semaines
Choix du poste	1 semaine
Préparation (théorie) aux premières fonctions	3 semaines et 3 jours
Stage de préparation aux premières fonctions	8 semaines dont 4 semaines sur le lieu des premières fonctions
Congés et autorisations d'absence	19 semaines
Séquences d'évaluation	Période
Evaluations de fin d'études	Février 2025
Evaluations de l'aptitude en fin de stage juridictionnel	Janvier 2026
Examen d'aptitude et de classement	Janvier - Février 2026

**NB : Ce séquençage n'est pas applicable aux auditeurs(trices) de justice recruté(e)s sur le fondement de l'article 18-1 2°b de l'OS**

## CALENDRIER DE LA FORMATION DES AUDITEURS(TRICES) DE JUSTICE

### Année 2024

- Accueil de la promotion : du 5 février au 18 février 2024
- Stage d'immersion en juridiction : du 19 février au 25 février 2024
- Stage direction de greffe : du 26 février au 03 mars 2024
- Stage avocat : du 04 mars au 26 mai 2024
- Période d'études : du 27 mai au 28 juillet 2024
- Congés d'été : du 29 juillet au matin au 25 août 2024 au soir
- Période d'études : du 26 août au 22 décembre 2024
- Congés de fin d'année : du 23 décembre au matin au 03 janvier 2025 au soir
- *Congés : du 23 décembre au 31 décembre 2024*
- *Autorisation d'absence : les 02 et 03 janvier 2025*

### Année 2025

- Période d'études : du 06 janvier au 09 février 2025
- **Epreuves de fin d'études : les 10 et 11 février (révision), puis épreuves du 12 février au 14 février 2025**
- Autorisation d'absence : du 17 février matin au 23 février 2025 au soir
- Stage juridictionnel : 24 février au 27 juillet 2025
- Congés d'été : du 28 juillet au matin au 24 août 2025 au soir
- Stage juridictionnel : du 25 août au 21 décembre 2025
- Congés : du 22 décembre au matin au 02 janvier 2026 au soir
- *Congés : du 22 décembre au 31 décembre 2025*
- *Autorisation d'absence : le 02 janvier 2026*

### Année 2026

- Stage juridictionnel : du 05 janvier au 25 janvier 2026
- Autorisation d'absence : le 26 janvier 2026
- **Epreuves écrites de classement et d'aptitude : du 27 janvier au 28 janvier 2026**
- Amphi Outre-Mer et placés, stages internationaux : les 29 janvier et 30 janvier 2026 matin
- Autorisation d'absence : le 30 janvier après-midi
- Stage partenaires extérieurs : du 02 février au 22 février 2026 (PJJ, SPIP, commissaire de justice)
- Modules Tronc commun Haute Fonction Publique : du 23 février au 27 février 2026
- **Epreuves orales : du 02 février au 27 février 2026**
- Congés : du 28 février au matin au 08 mars 2026 au soir
- **Stage Cour d'Appel : du 09 mars au 22 mars 2026**
- Stage extérieur dont stage international : du 23 mars au 26 avril 2026
- Autorisation d'absence : du 27 avril au 03 mai 2026 (*sauf convocation par le jury d'aptitude et de classement sur le fondement de l'art. 48 al. 5 du D. n°72-355 du 4 mai 1972*)
- Congés : du 04 mai au 10 mai 2026
- Publication des résultats : le 11 mai 2026 (A confirmer)
- Choix du poste : du 12 mai au 19 mai 2026
- PPF Outre-Mer : le 20 mai 2026
- PPF théorique : du 21 mai au 14 juin 2026
- Stage de préparation aux premières fonctions : du 15 juin au 09 août 2026
- Congés d'été : du 10 août au matin au 30 août 2026 au soir
- Prestation de serment : le 31 août 2026 (A confirmer)
- Installation : le 01 septembre 2026 (A confirmer)

## CALENDRIER DE LA FORMATION DES AUDITEURS(TRICES) DE JUSTICE RECRUTES AU TITRE DE L'ART. 18-1 2°b de l'OS (sur 15 mois)

### Année 2024

Mise à disposition de la documentation de la période d'études et d'une formation à distance de préparation au TOEIC.

### Année 2025

- Période d'études : du 03 mars au 30 mars 2025 (*avec les candidats à l'intégration directe*)
- **Epreuves de fin d'études : sur convocation**
- Autorisation d'absence : du 31 mars matin au 06 avril 2025 au soir
- Stage juridictionnel : 07 avril au 27 juillet 2025
- Congés d'été : du 28 juillet au matin au 24 août 2025 au soir
- Stage juridictionnel : du 25 août au 21 décembre 2025
- Congés : du 22 décembre au matin au 02 janvier 2026 au soir
- *Congés : du 22 décembre au 31 décembre 2025*
- *Autorisation d'absence : le 02 janvier 2026*

### Année 2026

- Stage juridictionnel : du 05 janvier au 25 janvier 2026
- Autorisation d'absence : le 26 janvier 2026
- **Epreuves écrites de classement et d'aptitude : du 27 janvier au 28 janvier 2026**
- Amphi Outre-Mer et placés, stages internationaux : les 29 janvier et 30 janvier 2026 matin
- Autorisation d'absence : le 30 janvier après-midi
- Stage partenaires extérieurs : du 02 février au 22 février 2026 (PJJ, SPIP, commissaire de justice)
- Congés : du 23 février au 08 mars 2026
- **Epreuves orales : du 02 février au 27 février 2026**
- **Stage Cour d'Appel : du 09 mars au 22 mars 2026**
- Stage avocat ou stage substitutif : du 23 mars au 10 mai 2026
- Publication des résultats : le 11 mai 2026 (A confirmer)
- Choix du poste : du 12 mai au 19 mai 2026
- PPF Outre-Mer : le 20 mai 2026
- PPF théorique : du 21 mai au 14 juin 2026
- Stage de préparation aux premières fonctions : du 15 juin au 12 juillet 2026
- Congés d'installation : du 13 juillet au 19 juillet 2026
- Installation : le 20 juillet 2026 (A confirmer)

## IX- LES OBJECTIFS DES SÉQUENCES DE FORMATION

La période d'accueil (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- Des éléments de culture judiciaire
- Les modules valeurs de la République du tronc commun de formation initiale Haute fonction publique,
- Des réflexions sur le rôle et la place du magistrat et sur le besoin de justice
- Une identification du rôle de chaque acteur de la chaîne pénale et du procès civil, le cheminement d'un dossier
- La préparation aux stages immersion dans un tribunal judiciaire et auprès de la direction de greffe et avocat

Le stage d'immersion dans un tribunal judiciaire sera orienté vers :

- Une première immersion dans la vie juridictionnelle y compris au sein de juridictions outre-mer
- Une appréhension concrète du rôle de chaque acteur de la chaîne pénale et du procès civil, le cheminement d'un dossier

Le stage auprès de la direction de greffe sera orienté vers :

- Une première approche de l'organisation et du fonctionnement de la juridiction
- Une première approche du rôle des chefs de juridiction et de directeur de greffe dans le pilotage de la juridiction
- L'identification des personnels contribuant au fonctionnement de la juridiction, leur rôle et attributions
- Une première approche du réseau des points justice et des services transversaux (SAUJ, BAJ...)

Le stage avocat sera orienté vers :

- La connaissance du métier d'avocat
- La pratique des droits de la défense devant l'ensemble des juridictions y compris au sein des départements d'outre-mer pour une partie des auditeurs de justice
- L'appréhension de la demande de justice et sa mise en forme par l'avocat
- L'appréhension de la relation au justiciable à tous les stades de la procédure

La période d'études (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers l'acquisition :

- Des compétences fondamentales du métier de magistrat autres que techniques
- Des éléments d'environnement dont la connaissance est nécessaire à l'exercice de la plupart des fonctions
- Des techniques professionnelles fondamentales communes aux différentes fonctions (prise de décision, écrit judiciaire, oralité judiciaire)
- Des techniques professionnelles spécifiques relevant des « cœurs de métier » de chaque fonction

Le stage juridictionnel dans un tribunal judiciaire sera orienté vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la juridiction
- La mise en pratique des techniques professionnelles communes et des « cœurs de métier » de chaque fonction
- La connaissance du rôle et du travail de la direction de greffe, du greffe et plus globalement du fonctionnement de l'équipe juridictionnelle
- La connaissance du réseau des points justice et des activités qui y sont menées auxquelles chaque élève magistrat doit prendre en qualité d'observateur
- La connaissance des partenaires du magistrat (administration pénitentiaire, services d'enquête)

Le stage services d'enquêtes (dans un commissariat de police, un service régional de police judiciaire de la police nationale, une communauté de brigades, une brigade de recherches, une section de recherches de la gendarmerie nationale) sera orienté vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service
- La connaissance des différentes étapes et techniques d'une enquête pénale (le dépôt de plainte, l'accueil public, l'audition du mis en cause, l'audition de la victime, la prise en charge des mineurs, la rédaction des procès-verbaux, les fichiers, la surveillance, la perquisition, la garde à vue, le compte rendu au magistrat, la police technique et scientifique...)

Le stage pénitentiaire en milieu fermé (en qualité de surveillant dans un établissement pénitentiaire) sera orienté vers :

- La connaissance du quotidien carcéral
- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement et du rôle des différents acteurs

Le stage extérieur sera orienté vers :

- L'immersion dans un environnement professionnel autre que judiciaire afin de favoriser l'esprit d'ouverture de l'auditeur de justice, lui permettre de développer ses capacités d'adaptation et d'acquérir une culture générale de l'entreprise, de l'administration ou des institutions nationales
- La participation active aux activités quotidiennes de la structure d'accueil

Le stage auprès des partenaires directs de l'institution judiciaire comprendra :

- Un stage d'une semaine auprès d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation (pouvant inclure un temps dans un point justice en lien avec un établissement pénitentiaire)
- Un stage d'une semaine auprès d'un service de la protection judiciaire de la jeunesse
- Un stage d'une semaine auprès d'un commissaire de justice

Ces trois périodes étant orientées vers la connaissance de l'organisation, du fonctionnement et de l'activité de ces trois partenaires directs de l'institution judiciaire.

Le stage international, dans une juridiction étrangère, dans une juridiction européenne ou internationale, un organisme de coopération judiciaire internationale, une institution internationale, une ambassade ou auprès d'un magistrat de liaison, sera orienté, dans la limite des places disponibles et de leur financement vers :

- La découverte d'un système judiciaire étranger
- L'appréhension de la dimension internationale de l'action judiciaire

Le stage cour d'appel sera orienté vers :

- La découverte des chambres de la cour d'appel et du parquet général
- La déclinaison au deuxième degré de juridiction de la fonction choisie
- La connaissance du rôle des chefs de cours
- La connaissance du rôle du service administratif régional

La période de préparation théorique aux premières fonctions (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- La connaissance approfondie des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction choisie
- La connaissance des éléments d'environnement propres à l'exercice de la fonction choisie
- L'acquisition de la capacité à la gestion d'un cabinet
- L'approfondissement des réflexions sur l'éthique et la déontologie du magistrat

La période du stage de préparation aux premières fonctions (dans un tribunal judiciaire) sera orientée vers :

- La mise en œuvre pratique de l'ensemble des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction choisie

Le stage au sein de la juridiction d'affectation sera orienté vers :

- La découverte de la juridiction d'affectation (en premier poste)
- La préparation de la transmission des dossiers
- L'assistance à l'assemblée générale
- La présentation aux principaux partenaires de la fonction.



Tronc commun des formations initiales des 3 versants de la haute fonction publique : Cette formation se répartit en deux blocs.

**Le premier** bloc, à 90 % distanciel, est de l'ordre de 80 heures. Il s'articule autour de 5 thématiques :

- valeurs de la République ;
- transition numérique ;
- transition écologique ;
- inégalités-pauvreté ;
- rapports à la science ;
- sécurité, défense nationale et renseignement ;

En dehors du module valeurs de la République, les cinq autres sont constitués d'éléments de connaissances de fond puis d'aspects pratiques. Selon les thématiques, les premières représentent un volume plus ou moins prépondérant. A titre d'exemple, le module transition numérique, élaboré par trois écoles dont l'ENM, comporte une partie consacrée aux connaissances fondamentales de l'environnement numérique, les deux autres étant dédiées à deux déclinaisons métier : la conception d'outils numérique, l'accompagnement des changements induits par la transformation numérique. Le module inégalités pauvreté est quant à lui construit autour de 6 modules à haut contenu de culture générale sur la thématique.

Des précisions seront apportées par les formateurs sur les modalités de suivi de ces modules.

**Le second** bloc est constitué d'une activité dénommée « journée de partage et d'échange ». Cette journée consiste en un travail collectif de réflexion des élèves, des 21 écoles et organismes membres du tronc commun de la haute fonction publique, qui se trouvent en stage sur un territoire identique. La semaine au cours de laquelle a lieu la réunion est fixée en fin d'année, pour l'année n+1, en concertation avec les référents des 21 membres. Cette réunion, dont la thématique est proposée par les élèves, tout comme sa préparation, est conduite par un animateur mandaté par l'INSP. Les effectifs seront divisés sur quatre sessions et plusieurs groupes par région pourront être constitués.

## X- LE CONTENU DES SÉQUENCES DE FORMATION

### Volumes horaires des enseignements répartis par pôles de formation pendant la période de scolarité initiale pour la promotion 2024

Ces volumes horaires sont communiqués à titre indicatif et sous réserve du programme définitif de la période de scolarité. Ils ne concernent que les enseignements obligatoires. Ces volumes horaires ne sont pas applicables aux auditeurs(trices) de justice recruté(e)s sur le fondement de l'article 18-1 2° b de l'OS)

<b>306 demi- journées de formation<sup>1</sup> pendant la période de scolarité (hors semaines d'accueil) (soit 153 jours)</b>	
<b>Pôle « processus de décision et de formalisation de la justice civile »</b>	58 demi-journées dont 48,5 en directions d'études (y compris l'assistance éducative)
<b>Pôle « processus de décision et de formalisation de la justice pénale »</b>	75 demi-journées dont 66 en directions d'études (y compris JE pénal)
<b>Pôle « Humanités Judiciaires »</b>	10 demi-journées
<b>Pôle « Communication Judiciaire »</b>	35 demi-journées dont 26 demi-journées de simulations
<b>Pôle « Environnement Judiciaire »</b>	21 demi-journées
<b>Pôle « Administration de la Justice »</b>	18 demi-journées
<b>Pôle « Dimension internationale de la Justice »</b>	27,5 demi-journées (dont 20 demi-journées pour les semaines d'échange AIAKOS)
<b>Pôle « Economique, social et environnemental »</b>	10,5 demi-journées
<b>Anglais</b>	23 demi-journées
<b>Tronc commun haute fonction publique</b>	7 demi-journées
<b>Temps de travail personnel</b> (consacré à la préparation des directions d'étude, à la réalisation des exercices pédagogiques à restituer aux formateurs, à la prise de connaissance des outils d'e-formation, aux activités collectives...)	31 demi-journées
<b>Activités ou autres séquences hors pôle ou multi-pôles</b>	4 demi-journées

**Pour information : volumes horaires affectés aux pôles de formation pendant les deux semaines d'accueil (20 demi-journées)**

- Pôle civil : 1 demi-journée
- Pôle pénal : 1 demi-journée
- Pôle Humanités judiciaires : 6 demi-journées
- Pôle environnement judiciaire : 2 demi-journées
- Pôle administration de la justice : 3 demi-journées
- Pôle économique, social et environnemental : 1 demi-journée
- Tronc commun haute fonction publique : 2 demi-journées
- Activités ou autres séquences hors pôle ou multi-pôles : 4 demi-journées

<sup>1</sup> Sont uniquement comptabilisés dans les demi-journées, les conférences, les directions d'études, les ateliers et les modules e-learning.

<b>PÔLE DE FORMATION</b> <b>« PROCESSUS DE DÉCISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE CIVILE »</b>	
<b>Formation initiale théorique de niveau 1 « Études »</b> (commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier</li> <li>• Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural</li> <li>• Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire</li> <li>• Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable</li> <li>• Capacité à motiver, formaliser une décision</li> </ul>	
<i>Contenu de la formation</i>	
<b>Le processus commun de la décision du juge civil et sa formalisation (fonctions juge, juge des contentieux de la protection, juge des enfants)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'office du juge civil</li> <li>• Les principes directeurs du procès civil</li> <li>• Les procédures écrite et orale en première instance</li> <li>• L'analyse du dossier et la prise de décision</li> <li>• La preuve</li> <li>• La méthodologie de la formalisation de la décision</li> <li>• L'exécutabilité de la décision</li> <li>• La résolution amiable des différends</li> </ul> <p><b>Contentieux spécialisés :</b> Réparation du préjudice corporel, Affaires familiales, Contentieux de la protection (baux d'habitation, crédit à la consommation, protection des majeurs vulnérables, surendettement), Assistance éducative ; Contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale, Soins psychiatriques sans consentement</p>	
<b>Formation initiale pratique de niveau 1</b> (commune à tous les auditeurs (trices))	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage avocat</li> <li>• Stage commissaire de justice</li> <li>• Stage juridictionnel :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Juge au tribunal judiciaire dont juge aux affaires familiales</li> <li>- Juge des contentieux de la protection</li> <li>- Juge des enfants</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »</b> (en lien avec une fonction choisie)	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier</li> <li>• Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural</li> <li>• Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire</li> <li>• Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable</li> <li>• Capacité à motiver, formaliser une décision</li> </ul>	
<i>Contenu de la formation</i>	
Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées (juge au tribunal judiciaire, juge des contentieux de la protection, juge des enfants, juge placé) Approfondissement et actualisation des connaissances Dialogue inter-fonctionnel	
<b>Formation initiale pratique de niveau 2</b> (en lien avec une fonction choisie)	
<b>Stage de préparation aux premières fonctions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Juge au tribunal judiciaire dont juge aux affaires familiales,</li> <li>• Juge des contentieux de la protection,</li> <li>• Juge des enfants,</li> <li>• Juge placé,</li> </ul>	
<b>Stage cour d'appel</b>	

<b>PÔLE DE FORMATION</b>	
<b>« PROCESSUS DE DECISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE PÉNALE »</b>	
<b>Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »</b> (commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier</li> <li>• Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural</li> <li>• Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire</li> <li>• Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable</li> <li>• Capacité à motiver, formaliser une décision</li> </ul>	
<i>Contenu de la formation</i>	
<b>Le processus de décision pénale (fonctions parquet, juge d’instruction, juge des enfants dans ses attributions pénales, siège pénal, juge de l’application des peines) :</b>	
<u>La phase pré-sentencielle :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cadres, compétences et pouvoirs d’enquête</li> <li>• La stratégie, direction et l’orientation de l’enquête</li> <li>• La validité des procédures</li> <li>• Les atteintes aux libertés</li> <li>• La saisine des juridictions pour mineurs et les spécificités procédurales</li> <li>• Les acteurs partenaires</li> </ul>	
<u>La phase sentencielle :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La préparation et la tenue de l’audience</li> <li>• Le délibéré</li> <li>• Les peines correctionnelles</li> <li>• La méthodologie du jugement pénal</li> <li>• Les spécificités des audiences de jugement des mineurs</li> <li>• Les mesures éducatives et les peines correctionnelles prononcées par les juridictions pour mineurs</li> </ul>	
<u>-La phase post-sentencielle :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise à exécution des peines</li> <li>• Les acteurs, compétences et procédures</li> <li>• Le régime et le suivi des peines restrictives de liberté</li> <li>• La prise en charge des peines privatives de liberté</li> <li>• Les aménagements de peine</li> <li>• Les mesures de sûreté</li> <li>• Les attributions du juge des enfants en phase post-sentencielle</li> </ul>	
<b>Formation initiale pratique de niveau 1</b> (commune à tous les auditeurs (trices))	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stage avocat</li> <li>• Stage services d’enquête</li> <li>• Stage pénitentiaire</li> <li>• Stage en service pénitentiaire d’insertion et de probation</li> <li>• Stage en service de protection judiciaire et de la jeunesse</li> <li>• Stage juridictionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parquet</li> <li>- Juge d’instruction</li> <li>- Juge des libertés et de la détention</li> <li>- Siège pénal</li> <li>- Juge de l’application des peines</li> <li>- juge des enfants</li> </ul> </li> </ul>	

<b>Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »</b> (en lien avec une fonction choisie)
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier</li> <li>• Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural</li> <li>• Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire</li> <li>• Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable</li> <li>• Capacité à motiver, formaliser une décision</li> </ul>
<i>Contenu de la formation</i>
Approfondissement des contentieux procédures et pratiques spécifiques aux futures fonctions exercées (substitut et substitut placé, juge d'instruction, juge, juge des contentieux de la protection, juge des enfants, juge de l'application des peines, juge placé).
<b>Formation initiale pratique de niveau 2</b> (en lien avec une fonction choisie)
<p><b>Stage de préparation aux premières fonctions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Substitut</li> <li>• Substitut placé</li> <li>• Juge d'instruction</li> <li>• Juge</li> <li>• Juge des contentieux de la protection</li> <li>• Juge des enfants</li> <li>• Juge de l'application des peines</li> <li>• Juge placé</li> </ul> <p><b>Stage cour d'appel</b></p>



## PÔLE DE FORMATION « HUMANITÉS JUDICIAIRES »

### Formation initiale théorique de niveau 1 « Études »

(commune à tous les auditeurs (trices))

#### Capacités fondamentales travaillées

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national

#### Contenu de la formation

Destiné à ouvrir l'esprit des auditeurs(trices) de justice sur le monde judiciaire d'une part, et son environnement, d'autre part, le pôle Humanités Judiciaires organise ses enseignements autour de quatre grands thèmes :

#### La culture judiciaire :

- Histoire de la Justice et de la magistrature
- Approche sociologique de la magistrature et de l'acte de juger
- Le rituel judiciaire et le serment

#### La place de la justice dans la société :

- Le rôle et le fonctionnement du CSM
- La représentation de la justice et les attentes des justiciables

#### L'éthique et la déontologie des magistrats :

- Introduction à la déontologie des professions de magistrat et d'avocat
- Statut des auditeurs de justice en stage
- Le statut des magistrats
- Réflexions sur les obligations déontologiques des magistrats

#### L'acte de juger et l'office du magistrat aujourd'hui :

- Les biais de jugement et la prise en compte des émotions
- L'impact des nouvelles technologies
- Réflexion sur la prise de décision

### Formation initiale pratique de niveau 1

(commune à tous les auditeurs (trices))

- Stage avocat
- Stage immersion
- Stage juridictionnel
- Stage extérieur

### Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »

(en lien avec une fonction choisie)

#### Capacités fondamentales travaillées

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national

#### Contenu de la formation

- Intervention du Conseil Supérieur de la Magistrature et de la Direction des services judiciaires en vue de la prise de fonction des auditeurs(trices) : les nominations, les incompatibilités, la carrière, l'évaluation, l'entretien déontologique, le SAVD, le collège de déontologie, la gestion des ressources humaines dans la magistrature.

PÔLE DE FORMATION « COMMUNICATION JUDICIAIRE »
<b>Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »</b> (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité d'adaptation</li> <li>• Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances</li> <li>• Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange</li> <li>• Capacité à susciter un accord et à concilier</li> <li>• Capacité à expliquer une décision</li> <li>• Capacité à travailler en équipe</li> </ul>
<i>Contenu de la formation</i>
<p>Le pôle communication judiciaire a pour objectifs de permettre aux auditeurs(trices) d'acquérir des savoirs et des méthodes utiles à la conduite des audiences, publiques ou de cabinet, et ce, dans le cadre de toutes les fonctions. Il vise également à l'acquisition des principes d'une communication publique dans le respect des principes directeurs et des règles déontologiques.</p> <p><b>La communication avec le justiciable : les techniques d'entretien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entretien judiciaire avec l'enfant</li> <li>• L'entretien judiciaire avec l'adulte au pénal</li> <li>• L'entretien judiciaire avec des personnes vulnérables</li> </ul> <p><b>Les situations d'audience publiques ou de cabinet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La retranscription des actes du juge d'instruction</li> <li>• Regards croisés sur l'audience correctionnelle</li> <li>• Les simulations d'audiences civiles et pénales</li> <li>• Le magistrat et les émotions</li> </ul> <p><b>La communication avec les médias</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication institutionnelle</li> <li>• Le magistrat et la médiatisation d'un dossier</li> </ul>
<b>Formation initiale pratique de niveau 1</b> (commune à tous les auditeurs (trices))
<p>Stage juridictionnel</p> <p>Stage extérieur</p>
<b>Formation initiale théorique et pratique de niveau 2</b>
<p>L'intervision</p> <p>La communication avec les médias (Préparation aux premières fonctions PARQUET)</p>

<b>PÔLE DE FORMATION</b> <b>« ADMINISTRATION DE LA JUSTICE »</b>
<b>Formation initiale théorique de niveau 1 « Études »</b> (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à organiser, gérer et innover</li> <li>• Capacité d'adaptation</li> <li>• Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national</li> <li>• Capacité à travailler en équipe</li> </ul>
<i>Contenu de la formation</i>
<p><b>L'organisation de l'administration de la justice :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La place de la justice dans l'Etat</li> <li>• L'organisation et les missions du Ministère de la Justice</li> <li>• L'administration des juridictions : organisation et fonctionnement, missions et rôles des services déconcentrés</li> </ul> <p><b>L'administration des moyens de la justice :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ressources humaines : le greffe, l'équipe juridictionnelle, le management, le dialogue social</li> <li>• Le budget de la justice : le cadre budgétaire, les frais de justice, l'aide juridictionnelle</li> </ul> <p><b>L'administration au quotidien :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La communauté de travail : les relations avec le greffe, le partenariat avec l'école nationale des greffes</li> <li>• Les pièces à conviction</li> <li>• Le partenariat : l'accès au droit et à la justice, les dispositifs partenariaux.</li> </ul> <p><b>La transformation numérique de la justice :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les applicatifs métiers</li> <li>• Les outils de la transformation numérique</li> </ul>
<b>Formation initiale pratique de niveau 1</b> (commune à tous les auditeurs (trices))
<p><b>Stage immersion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• semaine « direction de greffe »</li> </ul> <p><b>Stage juridictionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• semaines « greffe »</li> <li>• stage extérieur</li> </ul>
<b>Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »</b> (en lien avec une fonction choisie)
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités à organiser, gérer et innover</li> <li>• Capacité d'adaptation</li> <li>• Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national</li> <li>• Capacité à travailler en équipe</li> </ul>
<i>Contenu de la formation</i>
<p><b>L'administration au quotidien :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation et la gestion du cabinet</li> <li>• La gestion du temps et des flux</li> <li>• Les bonnes pratiques professionnelles</li> </ul> <p><b>La transformation numérique de la justice :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'environnement informatique du magistrat</li> <li>• Les applicatifs « métiers »</li> </ul>

<b>PÔLE DE FORMATION</b>	
<b>« DIMENSION INTERNATIONALE DE LA JUSTICE »</b>	
<b>Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »</b>	
(commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel international</li> </ul>	
<i>Contenu de la formation</i>	
<b>L'espace judiciaire européen</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Cour et la Convention européennes des droits de l'homme, la protection européenne des droits et libertés fondamentaux</li> <li>• La Cour de justice de l'Union européenne et le droit de l'Union européenne</li> </ul>	
<b>Techniques et pratiques de l'entraide judiciaire internationale en matière civile et pénale</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La connaissance des institutions et des acteurs</li> <li>• La maîtrise des outils et des pratiques</li> </ul>	
<b>Le droit et les pratiques judiciaires comparés</b>	
<b>Les juridictions internationales</b>	
<b>Les langues étrangères</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Langue obligatoire : anglais</li> <li>• Langues facultatives : allemand, espagnol, italien</li> </ul>	
<b>Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »</b>	
(en lien avec la fonction choisie)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entraide civile internationale</li> <li>• L'entraide pénale internationale</li> <li>• Procédures spécifiques aux futures fonctions exercées, approfondissement et actualisation des connaissances</li> </ul>	
<b>Formation initiale pratique de niveau 2</b>	
Stage extérieur à l'étranger	
<b>SECTION LANGUES</b>	
La section langues du pôle Dimension internationale de la justice s'articule autour de l'apprentissage obligatoire de l'anglais et facultatif de l'allemand, de l'espagnol ou de l'italien.	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange</li> <li>• Capacité d'adaptation</li> <li>• Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel international</li> </ul>	
<i>Objectifs de la formation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture au monde et sensibilisation aux systèmes judiciaires étrangers</li> <li>• Enrichissement culturel et professionnel afin de favoriser la coopération judiciaire européenne et internationale</li> <li>• Acquisition ou perfectionnement des connaissances linguistiques nécessaires pour être plus performant à long terme dans un environnement professionnel européen et/ou international et ainsi nourrir le vivier de magistrats impliqués dans l'espace judiciaire européen</li> </ul>	
Uniquement pour l'anglais : valorisation et validation de niveau d'anglais par le biais du test TOEIC	
<i>Volume de formation</i>	
Anglais : 46 heures de cours en présentiel à raison de 2 heures par semaine Autres langues : 30 heures de cours en présentiel à raison de 1 h 30 par semaine	

<b>PÔLE DE FORMATION « ENVIRONNEMENT JUDICIAIRE »</b>	
<b>Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »</b> (commune à tous les auditeurs(trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à prendre une décision inscrite dans son contexte</li> </ul>	
<i>Contenu de la formation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'expertise judiciaire (expertises et office du juge)</li> <li>• La délinquance et le délinquant : panorama criminologique et psychologique de l'auteur en complémentarité des séquences du pôle justice pénale</li> <li>• La dangerosité et la sanction, en écho avec les séquences du pôle justice pénale et pour préparer le stage pénitentiaire</li> <li>• La victime et son préjudice</li> <li>• La famille et ses mutations, notamment en lien avec les enseignements du pôle justice civile</li> <li>• Les vulnérabilités</li> </ul>	
<b>Formation initiale pratique de niveau 1</b> (commune à tous les auditeurs(trices))	
Stage extérieur Stage SPIP Stage PJJ Stage commissaire de Justice	Stage greffe Stage pénitentiaire Stage avocat Stage en services d'enquête

<b>PÔLE DE FORMATION « ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL »</b>	
<b>Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »</b> (commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable.</li> <li>• Capacité à prendre en compte l'environnement international et national.</li> <li>• Capacité à analyser, à synthétiser une situation et un dossier.</li> <li>• Capacité à organiser, gérer et innover.</li> <li>• Capacité d'adaptation.</li> </ul>	
<i>Contenu de la formation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation au contexte socio-économique et au dialogue social</li> <li>• Sensibilisation à la détection et au traitement de la fraude</li> <li>• Découverte de l'entreprise, des juridictions sociales et des partenaires de la justice en matière économique et sociale</li> <li>• Sensibilisation à la situation financière des personnes physiques (source de revenus, aides sociales, précarité économique)</li> <li>• Sensibilisation à la thématique du mal logement</li> <li>• Sensibilisation à la thématique de la santé et de la qualité de vie au travail</li> <li>• Initiation à la comptabilité des entreprises</li> <li>• L'utilisation des barèmes et l'office du juge</li> <li>• Approche des contentieux liés à l'environnement</li> </ul>	
<b>Formation initiale pratique de niveau 2</b> (en lien avec la fonction choisie)	
Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées au pénal (délinquance économique, financière et technique) et civil (surendettement, crédit à la consommation, tutelles et gestion du patrimoine, contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale)	

## XI- LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plusieurs méthodes et formats pédagogiques seront utilisés pendant les périodes de formations communes à Bordeaux :

- **Les directions d'études** : les auditeurs(trices) de justice sont répartis en petits groupes de travail d'une vingtaine d'auditeurs(trices) dont la composition est fixe durant toute la période d'études. Préparée par la lecture préalable d'un dossier documentaire ou d'un fascicule pédagogique, la direction d'études s'articule autour de l'étude de cas concrets ou de dossiers réels. Cette approche pratique, ainsi que la taille restreinte du groupe, favorisent une interaction importante entre le formateur et les auditeurs(trices).

Les directions d'études sont animées par un ou plusieurs membres du corps enseignant de l'École.

- **Les simulations** : des exercices de simulations permettent aux auditeurs(trices) de vérifier leur capacité à mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises. Ces exercices sont réalisés à partir de dossiers réels et font l'objet d'une analyse critique par un magistrat expérimenté sur la base d'un support vidéo et en présence d'un psychologue ou d'un avocat. Pour en accentuer la vraisemblance, des élèves greffiers, des élèves avocats, des avocats en exercice peuvent y être associés.
- **Les outils d'e-ressource** : ils permettent d'introduire de l'interactivité entre les formateurs et les auditeurs(trices) pour leur permettre de préparer des directions d'études ou de contrôler l'assimilation des enseignements mais aussi de compléter les enseignements en présentiel.
- **Le travail en atelier** : réunion de plusieurs groupes de directions d'études, l'atelier permet une transmission des savoirs dans un cadre permettant un dialogue interactif entre des praticiens de terrain et les auditeurs(trices).
- **Les conférences** : destinées à actualiser les connaissances juridiques, à transmettre ou approfondir des connaissances sur une thématique transversale, une expérience professionnelle particulière, les conférences s'adressent à l'ensemble de la promotion. Elles sont le plus souvent préparées en amont par un petit groupe d'auditeurs(trices) qui intervient de manière plus active pendant la conférence. Chaque conférence est suivie de temps d'échanges et de débats avec les intervenants.
- **Les travaux écrits** : adaptés dans leur difficulté à la progression de l'auditeur(trice), ils permettent à celui-ci ou celle-ci de mettre en œuvre les acquisitions sous le contrôle d'un chargé de formation. Pour permettre aux auditeurs(trices) d'apprendre à maîtriser leur temps, certains devoirs sont réalisés en temps contraint.

Durant les périodes de stages, notamment en juridiction, la formation de l'auditeur se construit sur la base d'un compagnonnage entre un professionnel expérimenté et l'auditeur. Plusieurs formats pédagogiques sont alors mis en œuvre :

- **Les travaux écrits** : adaptés dans leur difficulté à la progression de l'auditeur(trice), ils permettent à celui-ci ou celle-ci de mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises à l'École durant la période d'études sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.
- **Les audiences** : elles permettent de la même façon à l'auditeur(trice) de mettre en œuvre les techniques spécifiques acquises à l'École afin de lui permettre progressivement d'en assurer la tenue sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.

## XII- L’AFFECTATION EN STAGE

### A. LE CHOIX DES LIEUX

#### 1) *Principes généraux (extraits du règlement intérieur)*

Article 80 : En vue de l’affectation des auditeurs(trices) de justice dans les centres et lieux de stage, la liste des postes offerts, notamment dans les différentes juridictions et lieux d’exercice du stage auprès d’un barreau ou comme collaborateur d’un avocat inscrit au barreau leur est communiquée.

Afin d’assurer le bon déroulement des stages, des incompatibilités absolues ou relatives peuvent être instituées par la directrice. Elles sont mentionnées dans le programme pédagogique.

Les incompatibilités relatives peuvent être levées par la directrice ou son représentant, après avis de deux auditeurs(trices) de justice désigné(e)s par leurs pairs, en regard des situations particulières motivées des auditeurs(trices) concerné(e)s.

Les auditeurs(trices) font connaître leurs desideratas d’affectation dans le délai fixé par la directrice de l’Ecole.

Sauf si le stage concerné est programmé en début de scolarité, une répartition amiable des lieux de stage entre les auditeurs(trices) est privilégiée.

L’affectation des auditeurs(trices) de justice dans les centres et lieux de stage est prononcée par décision de la directrice de l’Ecole en tenant compte, dans la mesure du possible, des situations familiales.

La directrice de l’Ecole peut au cours du stage modifier l’affectation d’un(e) auditeur(trice), soit à sa demande, soit d’office dans un intérêt pédagogique après audition de l’intéressé(e), ou en cas de manquement aux conditions d’affectation.

#### 2) *Le stage juridictionnel*

La liste des lieux de stages juridictionnels est dressée à partir des propositions faites par les correspondants de l’Ecole dans les juridictions (coordonnateurs régionaux de formation et directeurs des centres de stage). Les auditeurs(trices) n’ont pas à proposer d’eux-mêmes des lieux de stages.

#### 3) *Le stage avocat*

La liste de stage avocat a été établie sur la base des propositions conjointes des directeurs de centre de stage et des bâtonniers locaux. Il ne doit y avoir qu’un(e) seul(e) auditeur(trice) de justice par cabinet, sauf exception justifiée par la taille du cabinet (plus de vingt avocats associés ou salariés par exemple).

### B. LES EMPÊCHEMENTS À AFFECTATION

Le régime des incompatibilités a notamment pour objectifs :

- de permettre aux auditeurs(trices) de justice d’effectuer leur stage dans les meilleures conditions pédagogiques possibles, sans que les fonctions exercées précédemment n’interfèrent dans les relations avec les maîtres de stage et leurs interlocuteurs ;
- d’assurer une évaluation impartiale.

En application des dispositions de l’article 85 du règlement intérieur de l’Ecole, la directrice ou son délégué se prononce sur les requêtes présentées par les auditeurs(trices) de justice et tendant à lever les incompatibilités relatives figurant ci-après.

**Le silence gardé sur les empêchements absolus ou relatifs entraîne a minima à titre de sanction, l'annulation de la décision d'affectation.**

**En tout état de cause, il est rappelé qu'existent des règles déontologiques qui supposent de s'abstenir, au sens des articles 339 du Code de procédure civile et L 111-5 à L111-11 du Code de l'organisation judiciaire, lorsque l'auditeur(trice) de justice a un intérêt personnel ou des liens notoires dans le cadre d'une affaire en cours dans sa juridiction d'affectation.**

Ainsi, la liste des empêchements qui suit revêt un caractère non exhaustif. Les auditeurs(trices) de justice sont en conséquence invités à saisir la directrice de toute situation non expressément prévue mais qui leur paraîtrait de nature à susciter des difficultés.

Les empêchements à affectation sont de deux ordres :

- **Absolus** : aucune dérogation n'est possible ;
- Relatifs : la levée de l'incompatibilité peut être décidée par la directrice de l'ENM sur demande motivée de l'auditeur(trice) concerné(e).

En cas de doute, les auditeurs(trices) de justice sont invité(e)s à saisir la sous-direction des stages de toute situation non expressément prévue mais qui leur paraîtrait de nature à susciter des difficultés, à l'adresse suivante : [stage-bx.enm@justice.fr](mailto:stage-bx.enm@justice.fr).

- **1 - Le stage juridictionnel**

**Les empêchements absolus :**

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat à la cour d'appel ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour.
- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé, dans les cinq années précédant le début du stage, des fonctions juridictionnelles (magistrat à titre temporaire, assesseur au tribunal pour enfants, juge consulaire, conseiller prud'homal...) ou des fonctions de délégué du procureur de la République ne peut être affecté(e) dans la juridiction concernée.
- 4- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'assistant de justice, d'assistant spécialisé, de juriste assistant, de chargé de mission ou de contractuel dans un tribunal judiciaire dans les 5 années précédant le début du stage ne peut y être affecté(e).
- 5- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'avocat au barreau du tribunal judiciaire dans les 5 années précédant le début du stage, ne peut y être affecté(e).
- 6- L'auditeur(trice) de justice ayant bénéficié d'attestation pour son recrutement dans la magistrature ne peut être affecté(e) dans la juridiction où exerce le magistrat attestant.

**Les empêchements relatifs :**

Hors les cas d'empêchements absolus, une autorisation de la directrice de l'ENM est nécessaire, dans les situations d'empêchements relatifs suivantes :

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat à la cour d'appel dans les 5 années précédant le début du stage, ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de cette cour.

- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat dans un tribunal judiciaire dans les 5 années précédant le stage, ne peut être affecté(e) dans le ressort ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, ou un membre de la famille proche est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires relevant du ressort de la même cour d'appel.
- 4- L'auditeur(trice) de justice dont un membre de la famille proche, autre que le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 5- L'auditeur(trice) de justice dont un membre de la famille proche est : fonctionnaire des services judiciaires ou du ministère de la Justice (administration pénitentiaire, SPIP, PJJ), agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire (officier de police judiciaire, agent des douanes judiciaire, inspecteur du travail...), auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice), expert judiciaire, médecin légiste, délégué du procureur, titulaire de fonctions juridictionnelles au sein du ressort (magistrat à titre temporaire, juge consulaire, assesseur au TPE, conseiller prud'homal...) ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel concernée.
- 6- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé dans les 5 ans précédents le début du stage, en qualité de : fonctionnaire des services judiciaires, contractuel au sein du ministère de la Justice (assistant de justice, juriste assistant, chargé de mission, vacataire), agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire (officier de police judiciaire, agent des douanes judiciaire, inspecteur du travail...), auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice), expert judiciaire, médecin légiste, délégué du procureur, titulaire de fonctions juridictionnelles au sein du ressort (magistrat à titre temporaire, juge consulaire, assesseur au TPE, conseiller prud'homal...) ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel concernée.
- 7- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé dans les 5 ans précédents le début du stage en qualité d'avocat inscrit au barreau de Paris, de Nanterre, de Bobigny ou de Créteil, ne peut être affecté(e) dans l'un quelconque de ces tribunaux judiciaires sauf à avoir attesté n'y avoir jamais exercé effectivement une activité (plaidé ou même agi dans un dossier).
- 8- L'auditeur(trice) de justice ayant travaillé dans les 5 ans précédents le début du stage dans un point justice, une maison de « Justice et du Droit », dans un centre départemental d'accès au droit ou toute structure associative partenaire de l'autorité judiciaire, ne peut être affecté(e) dans le ressort de la juridiction concernée.
- 9- L'auditeur(trice) de justice ayant effectué un stage, même à temps partiel, pendant plus de 2 mois à l'occasion des 3 dernières années avant le début du stage auprès d'un tribunal judiciaire, ne peut être affecté(e) au sein de cette juridiction.
- 10- L'auditeur(trice) de justice ayant préalablement travaillé dans la même juridiction qu'un coordonnateur régional de formation, ou ayant un lien quelconque avec ce dernier, ne peut être affecté(e) dans le ressort d'exercice de ce coordonnateur régional de formation.

- **2 - Le stage avocat**

**Les empêchements absolus**

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est avocat ou travaille dans un cabinet d'avocat ne pourra y effectuer son stage.
- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal judiciaire ne pourra effectuer son stage dans le ressort de ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice, assistant de justice ou juriste assistant), greffier, agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire, fonctionnaire de police, agent des douanes ou gendarme, dans le ressort d'un tribunal judiciaire dans les 3 années précédant le stage, ne pourra y effectuer son stage avocat.

**Les empêchements relatifs**

- 1- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'auxiliaire de justice (avocat, notaire, commissaire de justice, assistant de justice ou juriste assistant), greffier, agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire, fonctionnaire de police, agent des douanes ou gendarme, auprès d'un tribunal judiciaire dans les 3 années précédant le stage ne peut être affecté(e) dans le ressort de la cour d'appel du tribunal judiciaire concerné que s'il/elle a été autorisé(e) par la directrice de l'École.
- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans le ressort d'une cour d'appel ne pourra effectuer son stage avocat dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de cette cour que s'il/elle a été autorisé(e) par la directrice de l'École.

## XIII- LE LIVRET PEDAGOGIQUE DE L'AUDITEUR

Le livret pédagogique regroupe toutes les appréciations portées sur l'auditeur par ses différents formateurs. Il a une vocation formative afin de permettre à l'élève magistrat de se situer par rapport aux attentes des formateurs, de connaître le degré d'acquisition des compétences fondamentales, des compétences techniques, de connaître les insuffisances repérées et les moyens pour y remédier.

Ces appréciations essentielles pour permettre la progression et le suivi pédagogique de l'auditeur durant les différentes phases de la scolarité y sont transcrites. Pourront également y figurer :

- les tests de niveau éventuels (informatique, langues...),
- les évaluations formatives des magistrats enseignants et des maîtres de stage,
- les préconisations des formateurs,
- la description par l'auditeur des activités dans lesquelles il s'est particulièrement investi et qu'il souhaite mettre en exergue.

Ce livret, entièrement dématérialisé et consultable à tout moment, est un document partagé entre l'auditeur de justice et tous ceux qui concourent à sa formation (DCS, CRF, CDF, direction pédagogique). Il est accessible en ligne depuis le site intranet de l'école. Les coordonnateurs de formation ou les MEA en période d'études puis les maîtres de stage remplissent les grilles d'évaluation directement en ligne et l'auditeur prend connaissance de cette évaluation immédiatement grâce à l'envoi d'un courriel d'alerte.

L'auditeur comme le directeur de centre de stage et le coordonnateur régional de formation pendant la période de stage y ont accès en permanence.

L'existence du livret pédagogique doit s'accompagner d'échanges réguliers (entretiens pédagogiques) entre l'auditeur de justice et ses formateurs.

Ce livret n'a pas vocation à servir d'élément d'évaluation.

Il peut cependant être communiqué au jury de l'examen d'aptitude et de classement à la demande de l'auditeur de justice.

## XIV- LA VALIDATION DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES ET LE CLASSEMENT DES AUDITEURS

L'évaluation a pour objectifs de :

- Mesurer le degré d'acquisition des compétences fondamentales du magistrat et de maîtrise des techniques propres à chaque fonction. En cela elle constitue l'un des éléments pris en compte par le jury de l'examen d'aptitude et de classement pour asseoir sa décision d'aptitude.
- Fournir des éléments chiffrés dont la somme permettra de déterminer le rang de classement des auditeurs de justice. Ce classement a pour seul objectif de déterminer l'ordre dans lequel les auditeurs de justice choisiront leur premier poste d'affectation.

Une réforme du système d'évaluation, issue du décret n°2019-27 du 18 janvier 2019, a renforcé le principe du contradictoire dans le processus de déclaration d'aptitude.

Cette réforme, adoptée à l'unanimité du conseil d'administration de l'ENM a par ailleurs permis de répondre aux revendications des promotions précédentes.

Il dissocie le processus de déclaration d'aptitude, du classement avec une délibération du jury en deux temps.

### A. DURANT LA SCOLARITE GENERALISTE : 2 PERIODES D'ÉVALUATION

En fin de période d'études, deux épreuves écrites, corrigées anonymement (sur la base d'une grille d'évaluation) par les membres du corps enseignant de l'École permettent d'évaluer les acquisitions propres à cette période de formation et un test de langue anglaise (TOEIC)

- Épreuve écrite portant sur les techniques professionnelles des fonctions civiles<sup>2</sup>
- Épreuve écrite portant sur les techniques professionnelles des fonctions pénales<sup>3</sup>
- Test de langue anglaise

Cette évaluation porte sur la maîtrise des capacités suivantes :

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international

Durant la période du stage juridictionnel l'auditeur est évalué dans le cadre de trois épreuves en situation réelle sur le lieu du stage. Ces évaluations sont faites par le coordonnateur régional de formation sur la base d'une grille d'évaluation élaborée par l'École :

- Á l'occasion de la présidence d'une audience correctionnelle
- Á l'occasion des réquisitions orales devant le tribunal correctionnel
- Á l'occasion de la tenue d'une audience civile de cabinet

Avant de fixer la note, le coordonnateur régional de formation recueille l'avis du magistrat maître de stage sous l'autorité duquel l'auditeur est placé durant l'audience.

---

<sup>2</sup> Portant sur les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Prise de décision et formalisation de la justice civile »

<sup>3</sup> Portant sur les enseignements dispensés dans le cadre du pôle « Prise de décision et formalisation de la justice pénale »

Cette évaluation porte sur la maîtrise des capacités suivantes :

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité d'adaptation
- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
- Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à susciter un accord et à concilier
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens, et exécutable

Au terme du stage juridictionnel, le(s) directeur(s) de centre de stage rédige(nt) un premier rapport faisant le bilan du stage.

Une réunion de l'ensemble des magistrats maîtres de stage ayant suivi l'auditeur et du/des directeur(s) permet un échange sur l'aptitude de l'auditeur à occuper les fonctions proposées à la sortie de l'École. Présent à cette réunion, le coordonnateur régional de formation en fait une synthèse sous la forme d'un second rapport. Il mentionne en outre son avis sur l'aptitude de l'auditeur.

Après cette réunion (et avant la rédaction de son rapport), il peut s'entretenir avec l'auditeur de justice, notamment dans le cas où des réserves auraient été émises quant à son aptitude.

Les deux rapports sont notifiés à l'auditeur de justice qui peut faire des observations qui sont alors transmises au jury.

Sur la base des rapports du/des directeur(s) de centre de stage et du coordonnateur régional de formation, la directrice de l'École formule un avis sur l'aptitude de l'auditeur de justice à exercer les fonctions judiciaires. Cet avis est également notifié à l'auditeur de justice, qui peut formuler des observations, avant d'être transmis au jury.

\* \* \*

Les 5 notes obtenues lors des épreuves de fin d'études et de stage juridictionnel concourent chacune avec un coefficient 1 au rang de classement final. Le test de langue anglaise permet d'obtenir des points supplémentaires dans la limite de 5.

## B. AU TERME DE LA FORMATION GÉNÉRALISTE : L'EXAMEN D'APTITUDE ET DE CLASSEMENT

### La formation à l'École nationale de la magistrature est une formation probatoire.

Cette phase de la déclaration d'aptitude a été entièrement remaniée dans le cadre de la réforme résultant du décret du 18 janvier 2019.

Le jury de l'examen d'aptitude et de classement est composé de neuf membres nommés par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice, sur proposition du conseil d'administration de l'École

#### Composition du jury de l'examen d'aptitude et de classement

- Un magistrat hors hiérarchie à la Cour de cassation, président
- Un directeur, chef de service ou sous-directeur au ministère de la Justice ou un membre de l'inspection générale de la Justice ayant la qualité de magistrat, vice-président »
- Un membre du Conseil d'Etat ou un magistrat de la Cour des comptes
- Trois magistrats de l'ordre judiciaire
- Deux professeurs des universités chargés d'un enseignement de droit
- Un avocat ou un avocat honoraire

Des examinateurs spécialisés peuvent être adjoints au jury par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Ils ne participent pas aux délibérations finales du jury.

#### **1) Les épreuves**

L'examen d'aptitude et de classement se décompose en trois séquences :

- L'entretien des membres du jury (coefficient 1) d'une durée de 20 minutes) comportant :
  - -une analyse par l'auditeur de justice d'un cas pratique portant sur une question de déontologie ;
  - -une conversation avec le jury sur cette analyse, sur des questions relatives à l'office du magistrat et la place du justiciable au sein de l'institution judiciaire ou sur des questions judiciaires d'actualité.
- Une épreuve de rédaction d'un jugement civil d'une durée de 6 heures (coefficient 1)
- Une épreuve de rédaction d'un réquisitoire définitif d'une durée de 6 heures (coefficient 1)

Les trois notes (de 0 à 20) ainsi obtenues, concourent pour le rang de classement final.

## 2) La décision du jury

Le jury se prononce en premier lieu sur l'aptitude de chaque auditeur à exercer les fonctions judiciaires. Il prend connaissance du dossier de l'auditeur de justice comportant l'avis du directeur, le rapport du coordonnateur régional de formation, le rapport du/des directeur(s) de centre de stage ainsi que les notes obtenues lors des épreuves de fin d'études, les notes obtenues lors du stage juridictionnel, les notes obtenues à l'examen de classement et les résultats au test de langue anglaise.

Séquences de formation	Nature des épreuves	Durées des épreuves	Contenu des épreuves	Coefficients
Études	Épreuve écrite	6 heures	Techniques professionnelles des fonctions civiles	1
	Épreuve écrite	6 heures	Techniques professionnelles des fonctions pénales	1
	Test		Langue anglaise	Bonification de points <sup>4</sup>
Stage juridictionnel	Épreuve orale	une audience	Présidence de l'audience correctionnelle	1
	Épreuve orale	une audience	Réquisitions devant le tribunal correctionnel	1
	Épreuve orale	une audience	Tenue d'une audience civile de cabinet	1
Examen d'aptitude et de classement	Épreuve orale	20 minutes	Entretien avec le jury	1
	Épreuve écrite	6 heures	Jugement civil	1
	Épreuve écrite	6 heures	Réquisitoire définitif	1

Le jury peut prononcer :

- Une déclaration d'aptitude générale
- Des réserves fonctionnelles
- Le renouvellement d'une année d'études<sup>5</sup>
- Une déclaration d'inaptitude

Lorsque le jury envisage de prendre une décision d'inaptitude ou d'assortir la déclaration d'aptitude de réserves, il peut procéder à l'audition du coordonnateur régional de formation ou du/des directeur(s) de centre de stage.

Le jury ne peut rendre une décision d'inaptitude ou assortir la déclaration d'aptitude de réserve qu'après avoir entendu l'auditeur de justice dans le cadre d'un entretien portant sur sa scolarité, ses apprentissages et le déroulement de son stage.

Le jury détermine ensuite le total des points obtenus par chaque auditeur déclaré apte (avec ou sans recommandations fonctionnelles) et arrête par ordre de mérite d'après le total des points obtenus par chacun, la liste de classement.

Il n'existe pas de recours contre la décision du jury, à l'exception du recours devant la juridiction administrative.



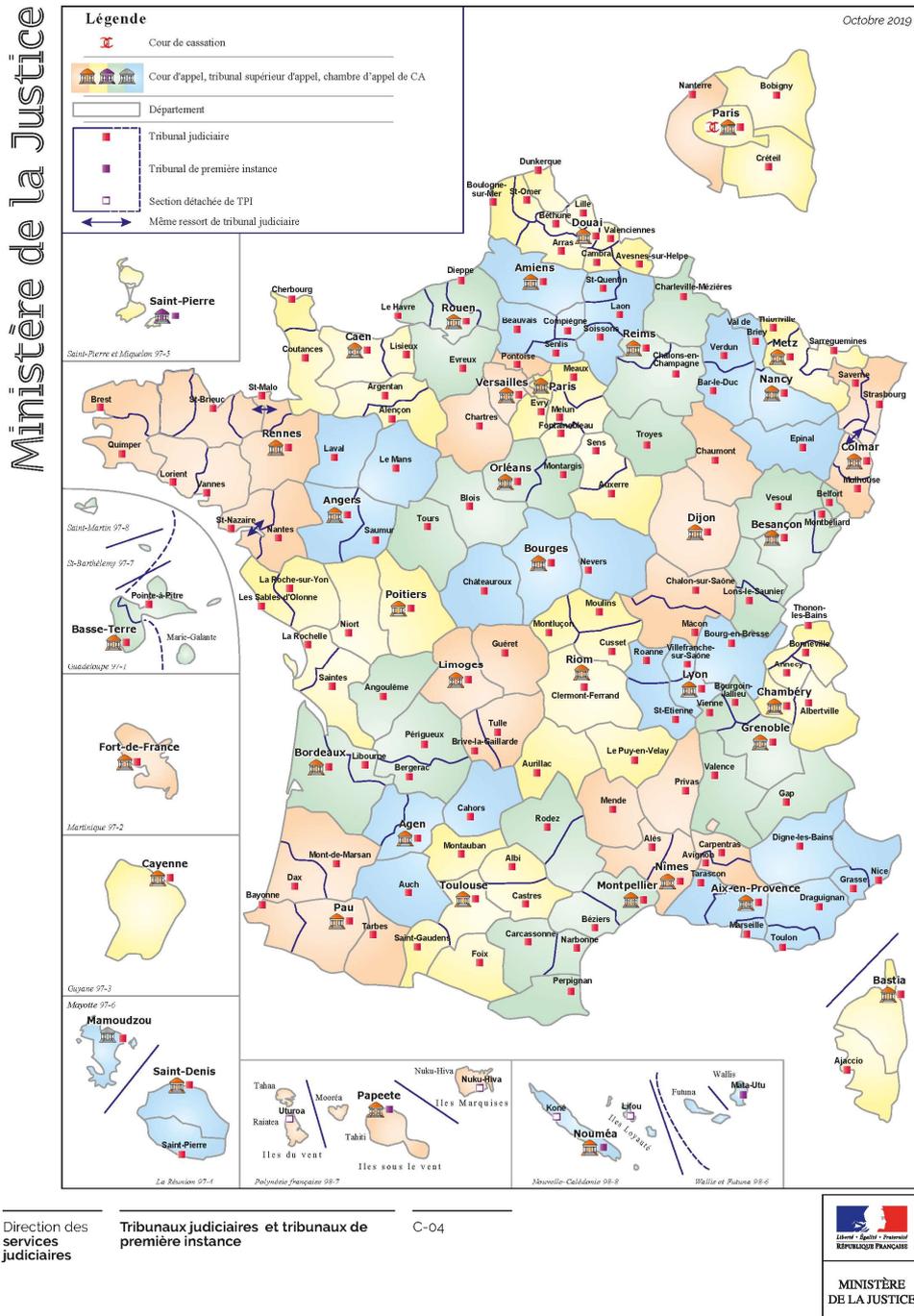
<sup>4</sup> Article 110 du règlement intérieur: Le test de langue anglaise prévu par le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 permet aux auditeurs d'obtenir des points supplémentaires dans la limite de cinq, en fonction du niveau obtenu dans le cadre commun de référence européen..

<sup>5</sup> Cette décision se traduit par le redoublement du stage juridictionnel

# XV- LE CHOIX DES POSTES A LA SORTIE DE L'ECOLE

Les auditeurs(trices) de justice classé(e)s par le jury choisissent leur poste d'affectation à la sortie de l'École dans une liste élaborée par le ministère de la justice. La répartition s'opère suivant l'ordre du classement.

Ils ont au préalable signé un engagement de servir l'État pendant une durée de dix années.



## XVI- LE SERMENT DU MAGISTRAT

Au terme de leur formation, les auditeurs(trices) de justice prêtent le serment du magistrat devant les magistrats de la cour d'appel d'affectation à l'occasion d'une audience solennelle.

### Le serment de magistrat

*"Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat"*

